



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

SOMMAIRE

VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE

01

1.1 / La confédération	05
1.2 / Données chiffrées du mouvement	13

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COMMUNS

02

2.1 / l'activité du pôle syndical	16
2.2 / les grands chantiers de 2017	17
2.3 / les principaux sujets qui ont animé 2017	22
2.4 / les enjeux européens	29
2.5 / la représentation dans les instances nationales	29
2.6 / la Section Jeunes	30
2.6 / le travail de la confédération européenne	31

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

03

3.1 / les manifestations extérieures	36
3.2 / le développement des entreprises	44

COMMUNIQUER

04

4.1 / la communication interne	50
4.2 / la communication externe	51
4.3 / la communication événementielle	53

ÉDITO



L'année 2017 marque un tournant en termes de visibilité et d'appui politique. La présence des Vignerons Indépendants au Salon International de l'Agriculture fait maintenant partie de nos leviers pour interpeller députés, sénateurs, présidents de régions et de départements et en l'occurrence en 2017, les candidats à l'élection présidentielle. Ils ont eu en main notre Livre Blanc. Ce dernier, fruit d'un travail considérable, témoigne de la capacité de la confédération à fournir des solutions à long terme, pouvant soutenir la pérennité de nos entreprises. Ces propositions ont eu un écho dans toute la filière notamment lors des États Généraux de l'Alimentation. L'image de notre réseau en sort renforcée et amplifiée. De plus, les Vignerons Indépendants présents autour de la table des États Généraux de l'Alimentation ont eu la satisfaction de constater que la HVE monte en puissance. Cette démarche soutenue par notre mouvement dès l'origine, au moment du Grenelle de l'Environnement, intéresse désormais au-delà de notre confédération. Chez les Vignerons Indépendants, 841 entreprises sont aujourd'hui certifiées HVE.

L'année 2017 est aussi celle de la sécurisation du dispositif d'achat de vendange, à mettre à l'actif des Vignerons Indépendants. C'est l'aboutissement d'un travail syndical de longue haleine. À notre crédit aussi, deux amendements dans la loi de Finances 2017. L'un sur la moyenne triennale et l'autre sur les activités accessoires afin de lever les freins à l'œnotourisme. Ces victoires politiques sont loin d'être mineures. Elles sont le fruit de notre mobilisation auprès des parlementaires et d'un travail de terrain effectué dans les départements et les régions. Nous ne sommes qu'aux prémices d'une belle récolte. Sur le volet fiscal, il reste encore du chemin à parcourir sur la réserve de précaution en nature mais une solution bénéfique à nos domaines est sur le point d'aboutir.

Nous pouvons être fiers de notre victoire en ce qui concerne l'assurance socle. Au niveau européen, toutes les conditions sont réunies pour abaisser le

seuil de déclenchement à 20 % au lieu de 30 %. La moyenne olympique est encore perfectible mais nous y travaillons, tout comme nous poursuivons nos réflexions sur d'autres outils assurantiels comme l'assurance paramétrique.

L'année 2017 a aussi été celle de la simplification du projet national viticole. Sur les grands chapitres tels que les restructurations, l'investissement et la promotion pays tiers, plusieurs avancées substantielles sont l'œuvre des Vignerons Indépendants.

Au niveau européen, la CEVI par la voix de notre président Thomas Montagne et de Lorenza Romanese, a mené durant l'année 2017 un travail très important sur l'étiquetage nutritionnel. Si la partie n'est pas encore terminée, il faut souligner que l'accord trouvé avec l'ensemble de la filière évitera aux vigneronns de nouvelles complications.

Les Rencontres Nationales 2017 à Narbonne ont été un véritable succès. Le choix de la thématique « Casser les codes » s'est traduit par une haute qualité d'échanges et d'interventions. Nous ne pouvons qu'être fiers de ce niveau de réflexion et de hauteur de vue.

Enfin, en plus d'être une organisation professionnelle reconnue, les Vignerons Indépendants plaisent aux consommateurs. Les différentes enquêtes sur notre logo et la notoriété de la marque Vigneron Indépendant montrent que nos valeurs sont en phase avec leurs attentes. La synergie est là et les choix que nous avons opérés comme le développement de la HVE ont du sens. À nous d'amplifier encore davantage notre action. Notre mouvement est dans le vrai.

Thierry Mothe
Secrétaire général





01

VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE

1.1 / LA CONFÉDÉRATION

1.2 / DONNÉES CHIFFRÉES DU MOUVEMENT

01

VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE

Réparti sur l'ensemble des régions viticoles françaises, le mouvement des VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE s'appuie sur le dynamisme de ses 32 fédérations départementales et de ses 11 fédérations régionales. Et sur près de 7 000 adhérents, tous cotisants volontaires.

Les fédérations départementales accompagnent au quotidien les vignerons-adhérents dans la défense de leur métier sur le plan local et font remonter leurs demandes au niveau national. Elles contribuent à augmenter les compétences des vignerons dans tous les aspects de leur activité en leur apportant de nombreux services professionnels : conseils, conditions d'achat privilégiées, formation, défense juridique, information, accompagnement commercial... Les fédérations régionales, quant à elles, relayent l'action des fédérations départementales et assurent un rôle de coordination et de représentation auprès des collectivités régionales.

Au niveau national, la Confédération des Vignerons Indépendants de France, organisation syndicale professionnelle, est devenue un acteur majeur de la filière viticole française. Elle est aujourd'hui un interlocuteur privilégié tant des pouvoirs publics que des différentes institutions et des organismes professionnels (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, FranceAgrimer, INAO, organismes spécialisés, Union européenne...).

1.1 / LA CONFÉDÉRATION

Outre la défense et la valorisation du métier de vigneron indépendant auprès des pouvoirs publics et des consommateurs, la Confédération s'attache à augmenter la notoriété et l'image de la marque collective. À la fois comme porteuse de nos valeurs et comme référence commerciale. Elle cherche également à développer de nouveaux relais de croissance pour ses adhérents.

1.1.1 / STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

La Confédération, syndicat de métier, ne fonctionne qu'avec les cotisations de ses adhérents et les bénéfices réalisés grâce aux services qu'elle propose. Cette particularité lui apporte l'avantage d'une plus grande liberté d'action. Elle défend les intérêts communs auprès des pouvoirs publics français et européens et promeut les produits de ses adhérents. L'importance prise par le mouvement implique la mise en œuvre d'une structure adaptée, qui repose sur les organes suivants :

UN BUREAU

En avril 2017, Thomas MONTAGNE est une nouvelle fois reconduit à la présidence de la Confédération des Vignerons Indépendants de France.

Le Bureau qu'il a constitué autour de lui l'année précédente reste le même. Le mouvement s'inscrit plus que jamais dans la continuité pour poursuivre avec efficacité les grands chantiers en cours

COMPOSITION DU BUREAU DE VIGNERONS INDÉPENDANTS 2017

- **Président :**
Thomas Montagne (Vaucluse)
- **Secrétaire général en charge du syndical et du réseau :**
Thierry Mothe (Yonne)
- **Trésorier :**
Stéphane Coquillet (Champagne)
- **Trésorière adjointe :**
Corinne Laurent (Allier)
- **Vice-président en charge de la communication :**
Bertrand Minchin (Cher)
- **Vice-président en charge des relations avec les partenaires :**
Jean-Marie Fabre (Aude)
- **Vice-président en charge de l'œnotourisme :**
Philippe Blanck (Alsace)
- **Vice-présidente en charge du développement des entreprises :**
Anne Dubois de Montreynaud (Hérault)
- **Vice-présidente en charge de la structure confédérale :**
Suzel de Lanversin (Var)
- **Vice-président en charge des relations extérieures :**
Michel Issaly (Tarn)
- **Vice-président en charge de Vin et Société :**
Pierre-Antoine Giovannoni (Anjou Saumur)
- **Vice-président en charge de la plateforme de vente en ligne :**
Cédric Coubris (Gironde)
- **Présidente du comité d'éthique Logo :**
Chantale Molinari (Gironde)
- **Président des salons :**
Daniel Mouty (Gironde)
- **Commissaire général des salons :**
Jean-René Nudant (Côte d'Or)
- **Président commission environnementale :**
Michel Gendrier (Loir-et-Cher)
- **Président du Concours :**
Michel Lorient (Champagne)
- **Commissaire générale du Concours :**
Sylvie Chevrol (Drôme)

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe décisionnel, le Conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an et détermine les axes de la politique et des actions à mener par la Confédération.

DES COMMISSIONS

Elles se réunissent régulièrement pour préparer les projets qui vont ensuite être soumis au vote du Conseil d'administration. De nombreux groupes de travail, sur des thèmes précis, sont créés au fil des besoins. Il s'agit dans ce cas de favoriser l'échange d'expériences et le travail collaboratif dans le réseau en effaçant le traditionnel lien vertical pour laisser place à une gouvernance partagée de bout en bout.

La commission « communication »

Cette commission est chargée de valider les stratégies de communication pour assurer la promotion du métier de vigneron indépendant et du mouvement dans son ensemble.

La commission « salons et manifestations extérieures »

Cette commission a en charge l'organisation et le développement des différents salons (grand public et professionnels).

La commission « syndicale »

Elle détermine principalement les différentes actions à entreprendre auprès des institutions, administrations et organisations de la filière sur tous les dossiers concernant le métier de vigneron indépendant.

La commission « environnement »

La commission est chargée de suivre et de promouvoir les certifications environnementales publiques que sont le Vin biologique et la Haute Valeur Environnementale.

FOCUS SUR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La Commission Environnement est composée de vignerons engagés dans les certifications publiques de produits « Vin biologique » (BIO) ou d'entreprise « Exploitation de Haute Valeur Environnementale » (HVE).

Cette commission assure à la fois une veille juridique et technique des cahiers des charges BIO et HVE. Elle exploite les données de l'Observatoire National des Vignerons Indépendants afin d'identifier les besoins et avis des adhérents concernant les évolutions des cahiers des charges de certification. À ce titre, la commission suit et intervient sur les travaux :

- du Comité National de l'Agriculture Biologique de l'INAO,
- de la commission professionnelle Viticulture biologique IFV / ITAB,
- du Comité de Pilotage Prospective BIO à FranceAgriMer.

La commission travaille également avec les services BIO et HVE du Bureau de la Qualité du ministère de l'Agriculture et, en 2017, a engagé un rapprochement avec France Nature Environnement, plus grosse association écologiste française.

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT EN 2017

Il faut sauver le soldat « Cuivre »

Concernant l'usage du cuivre, seule alternative aux maladies cryptogamiques de la vigne en agriculture biologique, la commission Environnement étudie toutes les alternatives qui sont proposées et reste prudente concernant les substituts chimiques, synthétiques





SIA 2017 : Stéphane Lefoll, remet le certificat du 500^e agriculteur certifié HVE à Vincent Laroche.

et/ou systémiques proposés. De même, les essences naturelles, substances extrêmement concentrées, ne peuvent être acceptées au seul titre qu'elles sont d'origine naturelle.

D'ici que des solutions acceptables soient trouvées, la commission Environnement défend le maintien du lissage sur 5 ans des 6 kg Cuivre Métal / ha et le développement d'études sérieuses sur l'impact du cuivre à ces doses dans des sols vivants. Un rapport alarmiste et à charge de l'ANSES contre l'usage du cuivre en agriculture laisse penser des difficultés à venir concernant la ré homologation de la matière active.

Concertation avec France Nature Environnement

FNE (France Nature Environnement) est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations rassemblant 850 000 bénévoles dans toute la France. Plusieurs échanges avec les membres de la Commission Environnement des Vignerons Indépendants de France ont abouti à la cosignature d'un manifeste pour le développement de l'agro-écologie et de son label: la Haute Valeur Environnementale.

« La certification Haute Valeur Environnementale doit être le label de l'agro-écologie, le label qui portera la transition du modèle agricole français. Un label pour des produits français de qualité. Un label pour que manger redevienne un acte de plaisir dont on est en même temps sûr qu'il préserve notre santé, le monde rural et notre patrimoine naturel ».

Gestion des sols, des couverts végétaux et de l'agroforesterie.

La commission Environnement a organisé une première journée technique consacrée à la gestion des sols, des couverts végétaux et à l'agroforesterie. 50 vignerons de toute la France sont venus échanger avec Jean François Agut et Noël Lassus sur leur expérience en matière de gestion de biodiversité, de couverts végétaux et d'agroforesterie. La journée était animée par Alain Canet, connu et reconnu pour sa lutte engagée depuis plusieurs années contre le travail du sol au profit des couverts végétaux maîtrisés. Le succès de cette journée

engage à renouveler l'expérience et développer des actions de formation et d'accompagnement technique sur le sujet.

Etats Généraux de l'Alimentation

Les Vignerons Indépendants ont été très actifs à l'occasion des Etats Généraux de l'alimentation en défendant 3 concepts:

- le modèle des Vignerons Indépendants (circuit court),
- les nuances à apporter à la solution des organisations de producteur comme solution unique,
- le label HVE comme solution de développement durable de l'agriculture à grande échelle et l'opportunité de valorisation sur les marchés.

Au final, 5 filières (filières vins, pomme de terre, fruits et légumes, horticulture et céréales) ont inscrit la HVE dans leur plan de développement.

Un rapport d'expertise du CGAAER invite les filières à s'engager dans la gestion de la Haute Valeur Environnementale

Après 9 mois d'enquête, d'audits et d'entretiens, le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) a réalisé un rapport d'évaluation de la Certification Environnementale des Exploitations Agricoles.

« Au terme de son analyse, il apparaît à la mission que la demande sociale à laquelle le Grenelle a voulu répondre en 2008 en créant la certification environnementale était bien réelle, s'est renforcée depuis lors et doit continuer à s'affirmer. [...]»

- «Ce dispositif de certification, encore en phase montée en puissance, apparaît bien construit et fonctionnel. [...]»
- «Il répond à l'attente du consommateur de produits respectueux de l'environnement et les grands opérateurs s'y intéressent. La légitimité d'un label public est reconnue [...]»
- «La certification environnementale donne pleine satisfaction dans quelques filières: viticulture, arboriculture, horticulture [...]»
- «La communication institutionnelle devra être plus

vigoureuse qu'elle n'a été jusqu'à présent [...].»

Dans les perspectives, le rapport invite à revoir la place de l'État dans le dispositif :

- Dans un premier temps, « la mission recommande de renforcer les moyens de la DGPE pour lui permettre d'assurer par un pilotage plus fort un véritable décollage de la certification.
- Ensuite, il faut envisager que la certification devienne plus autonome dans sa gestion, soutenue par les filières, et réfléchir à la possibilité de confier à terme la gestion et l'animation du dispositif à un organisme spécifique, distinct du ministère de l'agriculture. L'État, moins impliqué dans la gestion, doit conserver son rôle de pilotage et de contrôle du dispositif, dont il est le garant. »

La commission Environnement a engagé un chantier pour la création d'une structure autonome permettant d'animer et développer la Haute Valeur Environnementale sur le plan interprofessionnel et interfilière.

Remise du 500^e certificat HVE à Vincent Laroche

Stéphane Le Foll a remis - Mercredi 1^{er} mars 2017- le 500^e certificat de Haute Valeur Environnementale à Vincent Laroche, vigneron chablisien au Domaine de la Meulière. Depuis son lancement en 2012, le nombre de certifiés « Haute Valeur Environnementale » double chaque année.

1.1.2 / LES RENCONTRES NATIONALES AUDE 2017



Les 4 et 5 avril derniers, vigneron et professionnels de la filière vin se sont retrouvés dans l'Aude, à Narbonne pour parler d'un thème transversal et fort :

« Casser les codes... vision, ambition ou trahison ? ».

Deux jours durant, Vignerons et professionnels du vin, ont débattu et se sont interrogés sur les questions suivantes : Un vigneron peut-il décider de casser les codes habituellement utilisés pour le secteur du vin ? Comment ? Et quelles sont les conséquences ?

RETOUR SUR LES MOMENTS FORTS :

Les matinées conférences : 400 personnes ont assisté à cette édition 2017. Vignerons et spécialistes ont fait part de leurs expériences et de leurs études. Des experts ont parlé du marketing de la différenciation. Des vigneron sont venus expliquer comment ils ont su oser !

Les circuits découvertes dans les domaines :

Les vigneron Audois ont ouvert les portes et ont partagé leurs folles réussites... leurs doutes et le secret de leur force !

La soirée de gala : s'est déroulée à l'Abbaye de Fontfroide... Magique !

Les Salins : La fédération a organisé un déjeuner au cœur des Salins de Gruissan, au programme : vins blancs, fruits de mer et sourires !

1.1.3 / LE CLUB PARTENAIRES

Avec le Club Partenaires, les Vignerons Indépendants de France ont à leurs côtés des entreprises nationales, leaders dans le secteur vitivinicole. Depuis plus de 20 ans, le partage d'expérience est au cœur de cette relation.

Le Club Partenaires des Vignerons Indépendants de France repose sur une idée simple : faire se rencontrer, échanger et travailler ensemble des vigneron et des entreprises capables, chacun dans son domaine de compétences, d'apporter de l'information, de l'expertise et des solutions techniques performantes et innovantes. Objectif : être utile aux vigneron grâce à un accompagnement sur tous les aspects du métier, de la culture de la vigne jusqu'à la commercialisation, en passant par la gestion de l'exploitation.

L'accompagnement des entreprises s'effectue selon trois axes prioritaires :

- environnement et développement durable,
- efficacité économique et productivité,
- valeur ajoutée et performance commerciale.

Le Club est un espace pour partager les expériences, discuter des problématiques en toute confiance et liberté, travailler sur les sujets qui touchent le cœur du métier de vigneron indépendant.



Ces entreprises font partie du Club Partenaires des Vignerons Indépendants de France. Elles ont été sélectionnées pour leurs compétences, le dynamisme de leur recherche et leur capacité d'expertise au service des vignerons.

Actions événementielles, journées d'information, rencontres-débats, e-lettre du Club Partenaires, e-lettre des Vignerons Indépendants, pages partenaires dans le magazine des Vignerons Indépendants, constituent avec d'autres actions encore, les moyens d'un échange régulier tout au long de l'année entre les vignerons et les entreprises du Club Partenaires.

FICHES TECHNICITÉ/COMPÉTITIVITÉ

FICHE 57

Technicité des Vignerons Indépendants
Juin 2017

TRAVAIL DE LA VIGNE

Tout savoir et tout comprendre sur l'effeuillage

L'effeuillage est une pratique mécanisée depuis longtemps, mais dont les bénéfices sont encore sous-estimés par certains utilisateurs.

Outre l'intérêt de lutter contre le Botrytis, cette technique doit aussi être envisagée dans un objectif d'améliorer la qualité de pulvérisation.

Tout d'horizon de cette pratique, ses objectifs et des conseils pour réussir.

Les multiples intérêts de l'effeuillage

1. Il permet d'améliorer l'état sanitaire des raisins par :
 - une meilleure aération des grappes, une des clés pour lutter contre le Botrytis cinerea
 - une meilleure pénétration des bouillies, assurant une plus grande protection phytosanitaire de la récolte
 - une augmentation de la fermeté des pellicules, conférant ainsi aux raisins une plus grande résistance à la pourriture grise
 - une plus grande exposition des grappes à la lumière, limitant le développement des filaments mycéliens de l'oïdium
2. Il permet un gain qualitatif notable de la vendange et du vin grâce à :
 - une amélioration de l'homogénéité de la maturation des baies, meilleure régularité du taux de véraison
 - une plus grande fermeté des pellicules, moins d'éclatements de baies lors de l'égrappage, moins d'oxydation, plus de facilité à trier la vendange
 - des raisins plus sains
 - une meilleure maturité phénolique: augmentation de la synthèse des polyphénols, plus d'arômes dans les vins, plus fruités avec une diminution des arômes végétaux
3. Il permet un gain financier
 - une vendange avec Botrytis entrainée:
 - une perte de récolte
 - une nécessité de tri: augmentation des coûts de production
 - le développement important d'enzymes de dégradation (laccase) de la couleur et des arômes: décoloration du vin
 - une diminution de l'activation du SO₂
 - des problèmes de filtration et de clarification des vins: coûts de production supplémentaires.
4. Autres intérêts:
 - Suppression, dans certains cas, d'un traitement anti-Botrytis sur les parcelles les moins sensibles à la pourriture

"Une fois le Botrytis maîtrisé, cela peut aller très vite... Les gains peuvent être énormes."
Laurent, vigneron à Lalande de Pomerol

Véritable outil technique, les fiches des Vignerons Indépendants de France abordent en profondeur un thème précis et sont proposées en téléchargement gratuit sur le site des Vignerons Indépendants de France. Certaines fiches sont réalisées en coordination avec une entreprise partenaire, spécialiste du sujet.

OFFRES SPÉCIALES

L'offre spéciale est un engagement de l'entreprise partenaire de faire bénéficier les adhérents Vignerons Indépendants de véritables avantages en termes économiques et commerciaux.

Ces offres sont de trois natures :

- Des formulations de produits/services spécifiquement étudiées et réservées au réseau Vignerons Indépendants de France.
- Des avantages tarifaires, sur tout ou partie de l'offre produits/services, consentis au niveau national et/ou régional avec l'implication du réseau de distribution de l'entreprise partenaire.
- Des mises en place de « services plus » préférentiels en accompagnement des offres produits/services. Ces services peuvent prendre la forme de contrat de maintenance ou de garantie prolongée pour des biens

d'équipement, de facilités de paiement, d'accès à des services de conseil, de formation, d'information, etc.

L'offre spéciale formulée par une entreprise partenaire peut être nationale ou limitée à certaines régions, notamment lorsqu'elle implique le réseau de distribution et de correspondants régionaux de l'entreprise.

DIAM

C@mpus®

Diam a développé C@mpus®, un module de formation en ligne dédié à la mise en bouteille, et le prépose en accès gratuit aux Vignerons Indépendants. Il s'agit de permettre aux vignerons d'enrichir leurs connaissances, d'éliminer les risques, de bien connaître chaque élément de la boucheuse pour une mise en bouteille réussie.

AUTAJON

Audit packaging

Audit personnalisé de positionnement de gamme, assorti de conseils spécifiques de premiumisation des vins (création de valeur au travers des produits et leur packaging).

AUTAJON

Repiquage d'étiquettes à prix préférentiel pour les adhérents

Création et commande en ligne de produits imprimés (étiquettes, contre-étiquettes...) sur le serveur Viniprint d'Autajon.

PELLENC

Des consommables gratuits pour l'achat d'un sécateur et d'un attacheur

30 bobines de liens Fixion sont offertes pour tout achat couplé d'un attacheur Fixion et d'un sécateur Vinion.

GÉODIS

Transport

Mise en place d'une grille de tarifs privilégiés pour les Vignerons Indépendants, assortie de conditions particulières, notamment en cas de litiges (bouteilles cassées).

MILLÉSIME DE GROUPAMA

L'assurance contre les impayés réservée aux adhérents

Avec la couverture assurance-crédit, le vigneron peut sereinement vendre et se développer sans se poser la question du « paiera, paiera pas... ».

NOUVEAUX PARTENAIRES 2017

Partenaire sur le volet conditionnement.



SMURFIT KAPPA: l'emballage à haute valeur ajoutée. Acteur européen de premier plan dans le domaine du papier et du carton, Smurfit Kappa est en tête du marché du carton marketé (présentoirs, boîtes, bag in box...). L'entreprise est également constructeur de machines d'emballages et de Bag-in-Boxes. Smurfit Kappa développe un service direct aux vignerons à travers les Ateliers Pack Vin.

1.1.4 / L'OBSERVATOIRE DES VIGNERONS INDÉPENDANTS



Les enquêtes auprès des adhérents constituent une source d'information très riche et donc **un atout collectif pour progresser.**

LES THÉMATIQUES DES ENQUÊTES NATIONALES 2017 :

Baromètre de confiance des Vignerons Indépendants

Mise à jour annuelle du baromètre de confiance des Vignerons Indépendants, initié en 2010 à la création de l'observatoire.

Cet indicateur conjoncturel est l'occasion de faire le point sur la situation des exploitations (financière, commerciale...), d'identifier les difficultés rencontrées (très liées aux intempéries en 2017), mais aussi de synthétiser la vision des chefs d'exploitation sur l'avenir de leur entreprise.

Utile pour la vie et l'animation du réseau, ce baromètre nous permet également de communiquer à l'extérieur (presse professionnelle ou généraliste) sur un sujet accessible à tous.

Actualisation et enrichissement de la fiche d'identité des entreprises Vigneron Indépendant

Dans la perspective du « mieux se connaître pour mieux se défendre », et en parallèle de l'actualisation des paramètres classiques caractérisant une exploitation et son dirigeant (surface, production, exportation, profil du chef d'exploitation...), 2 thèmes ont été plus particulièrement développés en 2017 :

- les certifications environnementales, avec un focus sur la Haute Valeur Environnementale et la Biodynamie (pratique actuelle et intention de certification),
- les demandes d'autorisation de plantations nouvelles envisagées pour 2018 par segment (AOP, IGP et SIG).

Pratique d'activités de diversification sur l'exploitation et leur fiscalisation

Depuis plusieurs années, les Vignerons Indépendants proposaient de relever les seuils fiscaux de rattachement des activités accessoires au résultat agricole à 50 % du chiffre d'affaires et à 100 000 euros (au lieu de 30 % et 50 000 euros actuellement). C'est désormais acquis. Les données de l'Observatoire ont permis d'étayer cette demande en démontrant que l'œnotourisme était une activité très répandue dans notre réseau et que les seuils fiscaux, trop bas, étaient pour certains un frein au développement de



cette activité, pour d'autres, une source de complexité administrative avec la nécessité de créer une structure juridique complémentaire.

Gestion des risques : sensibilité aux risques et outils de protection (assurances, outils de prévention, épargne...)

Là encore, il s'agit d'appuyer les propositions du pôle syndical en faveur de la construction d'une boîte à outils mise à la disposition des vignerons pour gérer les risques climatiques et non pas d'une unique réponse de type assurantiel. Les nombreuses intempéries de 2017 et la situation dramatique de certains vignobles ont bien mis en évidence la nécessité d'être force de proposition sur le sujet !

Investissements des Vignerons Indépendants en 2017 et sur les 5 ans à venir

Ce questionnaire avait un double objectif :

- mesurer la dynamique d'investissement des Vignerons Indépendants pour moderniser et adapter leurs « outils de production »,
- identifier plus spécifiquement leurs recours aux mesures d'aide FranceAgriMer (investissement, restructuration et reconversion du vignoble, promotion Pays Tiers).

LES CONSULTATIONS CIBLÉES 2017 DE L'OBSERVATOIRE

À côté des enquêtes réalisées au niveau national auprès de tous les adhérents, l'observatoire met ses compétences et son savoir-faire au service des groupes de travail internes.

Enquêtes auprès des exposants des salons des vins des Vignerons Indépendants

- Afin d'alimenter les réflexions de l'équipe en charge des salons sur les améliorations à y apporter individuellement (les problématiques étant de natures

différentes selon les villes), l'envoi d'une enquête à l'issue de chaque édition a été généralisé. Il s'agit notamment de mesurer la satisfaction des exposants, les résultats économiques et recueillir leurs suggestions d'amélioration.

- Un questionnaire spécifique a été réalisé à propos de la Soirée Avant-Première du salon de Paris-Porte de Versailles auprès des exposants et des visiteurs. La confrontation des avis des uns et des autres a permis à la commission salons de proposer de nouvelles modalités d'organisation de cette soirée pour 2018, ainsi que d'autres changements pour ce salon.

Enquête auprès des vignerons participant au pique-nique

Rendez-vous annuel du week-end de la Pentecôte, le Pique-nique chez le Vigneron Indépendant® est également dans le viseur de l'Observatoire pour mesurer l'impact économique de cet événement et identifier les pistes d'amélioration en termes d'organisation et de communication.

1.2 / DONNÉES CHIFFRÉES DU MOUVEMENT

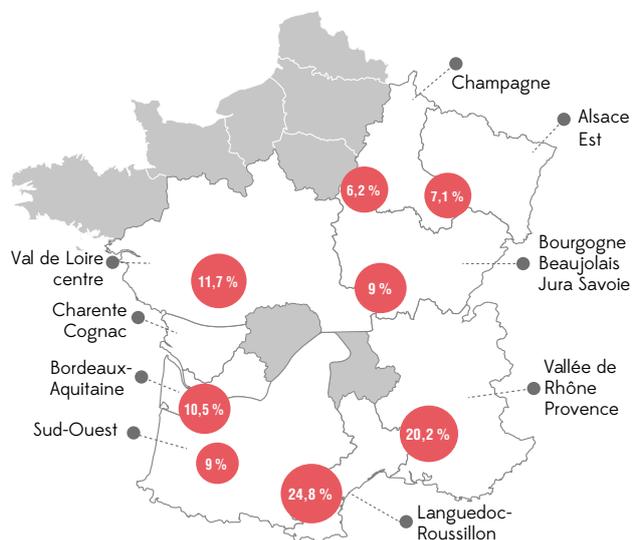
Les enquêtes nationales réalisées par l'Observatoire National des Vignerons Indépendants depuis 2010 permettent un suivi du profil des exploitations et de leurs dirigeants, tant au niveau national, que sur les grandes régions administratives françaises.

Ces données, également travaillées par thème (commercialisation, environnement, emploi ...), sont régulièrement utilisées par la confédération et les fédérations départementales lors de rendez-vous politiques.

Extrait de la fiche d'identité Vigneron Indépendant 2017

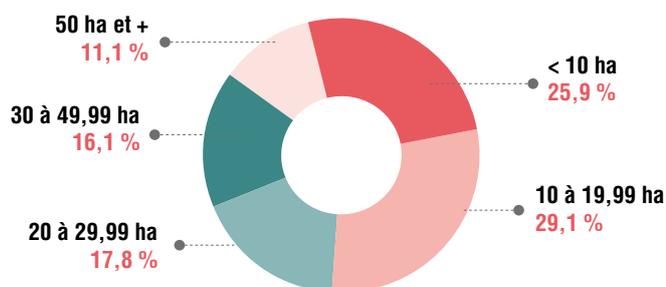
QUI SONT LES VIGNERONS INDÉPENDANTS ?

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS VIGNERONS INÉPENDANTS PAR BASSIN VITICOLE



TAILLES MOYENNES DES ENTREPRISES

Surface totale des domaines Vignerons
Indépendants : 149 000 ha



Certifications environnementales

40,3 % des adhérents Vignerons Indépendants sont certifiés dans une ou plusieurs démarches environnementales

27,3 % de Vignerons Indépendants certifiés Agriculture Biologique ou en conversion (3,2 % des adhérents pratiquent la biodynamie),

13,5 % de Vignerons Indépendants certifiés Niveau 2 ou 3 au titre de la Certification Environnementale des Exploitations (le niveau 3 correspond au stade d'excellence appelé Haute Valeur Environnementale ou HVE).

40 % des vignerons actuellement non certifiés dans une démarche environnementale l'envisagent dans les années à venir.

CARACTÉRISTIQUES DE LA PRODUCTION

**7,3 MILLIONS D'HECTOLITRES
RÉCOLTÉ EN 2017**

60% des volumes de vin produits par les adhérents sont des vins AOP.





02

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COMMUNS

2.1 / L'ACTIVITÉ DU PÔLE SYNDICAL

2.2 / LES GRANDS CHANTIERS DE 2017

2.3 / LES PRINCIPAUX SUJETS QUI ONT ANIMÉ 2017

**2.4 / LES ENJEUX EUROPÉENS :
LA SIMPLIFICATION EUROPÉENNE**

2.5 / LA REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES NATIONALES

2.6 / LA SECTION JEUNES

**2.7 / EN EUROPE, LE TRAVAIL DE LA CONFÉDÉRATION
EUROPÉENNE DES VIGNERONS INDÉPENDANTS**



DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COMMUNS

2.1 / L'ACTIVITÉ DU PÔLE SYNDICAL

Dans le cadre de son activité, le Pôle syndical effectue un important travail de veille, d'animation de la commission syndicale, de communication des informations aux fédérations, et de suivi des activités de la CEVI. En outre, une présence systématique d'un représentant du pôle est assurée lors des réunions nationales avec l'administration, les organisations professionnelles, etc.

Thierry Mothe, vigneron à Chablis et secrétaire général des Vignerons Indépendants de France, assure la présidence de la commission syndicale. Cette dernière est au cœur des réflexions nationales, et est source de propositions pour le Conseil d'administration national. Pour rappel, la commission syndicale nationale est composée de représentants départementaux expressément nommés, afin qu'elle puisse être à la fois représentative et réactive. Ils ont été renouvelés en 2016, afin que la représentativité départementale soit encore plus efficiente. L'objectif reste celui d'une fidélisation des membres, pour qu'ils soient des personnes clés pour la Confédération.

La priorité a également été maintenue d'une communication constante des actions menées au sein du Pôle, et d'une large diffusion des informations auprès des représentants départementaux à la commission syndicale, au travers notamment :

- de la « Lettre d'information syndicale » hebdomadaire, envoyée à tous les membres de la commission syndicale et aux membres du Bureau, afin de faire état des dossiers traités durant la semaine ou des actualités nationales diverses.

- de l'organisation d'une réunion téléphonique chaque lendemain de Conseil spécialisé Vin de FranceAgriMer, afin de faire un point sur les sujets abordés ;
- de l'élaboration de notes syndicales synthétiques pour les dossiers principaux suivis au sein de la Confédération ;
- du suivi des dossiers syndicaux au travers d'un livret d'actualité syndicale, constitué des notes syndicales sur les dossiers d'actualité, transmis lors de chaque conseil d'administration. Cet outil de communication, mis en place en 2016 par l'équipe syndicale, a pour objectif de permettre aux administrateurs de s'approprier rapidement le sujet suivi, ses enjeux pour les Vignerons Indépendants, et les actions menées par la Confédération.

Une communication générale est maintenue avec le réseau via des mails d'information et des consultations régulières sur des sujets spécifiques, en amont de réunions nationales. Des conférences téléphoniques sont également organisées lorsque les dossiers l'exigent, afin que chacun exprime la position soutenue par son département ou sa région.

En outre, le pôle syndical continue de rédiger des articles dans la E-lettre hebdomadaire des Vignerons Indépendants de France, et des notes spécifiques, dans un souci de vulgarisation des informations.

Un travail en collaboration étroite avec la Confédération Européenne des Vignerons Indépendants (CEVI) est mené, afin de suivre les dossiers européens portés par la CEVI, et pour lesquels le réseau français peut être mobilisé, comme ce fut le cas du dossier des ventes à distance aux particuliers dans l'Union européenne, de la simplification de la réglementation viticole européenne ou bien de la question de l'étiquetage nutritionnel.

2.2 / LES GRANDS CHANTIERS DE 2017

2.2.1 / Le renforcement du réseau politique

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LE LIVRE BLANC

L'année 2017 a été marquée par les élections présidentielles fin avril – début mai et les élections législatives de juin. Considérant cette opportunité d'intervenir dans le débat en tant qu'acteurs économiques, les Vignerons Indépendants ont élaboré, en partenariat avec plusieurs directeurs de fédérations, un « Livre blanc », exposant 18 propositions pour l'avenir des vignerons.

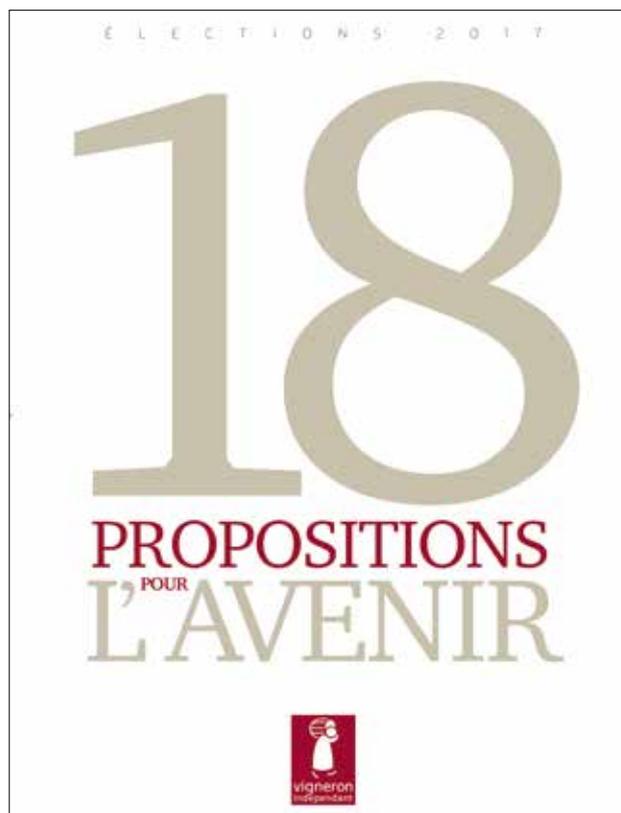
Ce Livre blanc était un support de discussion pour l'ensemble du réseau pour les rencontres avec les candidats aux élections présidentielles et aux élections législatives. L'objectif était d'avoir une base commune que chacun pouvait développer selon ses spécificités locales. Plusieurs exemplaires reliés ont été diffusés début janvier à l'ensemble des fédérations du réseau.

Le Livre blanc s'articulait en 2 grandes parties. La première présentait le modèle Vignerons Indépendants, ses spécificités, ses besoins, et ses apports à la filière viticole française: une sorte de « carte d'identité » illustrée mettant en avant ce modèle économiquement porteur. Partant de cette base, la seconde partie du Livre blanc présentait les 8 ambitions et les 18 propositions pour construire l'avenir. Il s'agissait d'une liste de mesures-clés à intégrer rapidement, sur les plans réglementaires, économique, social et fiscal afin de permettre aux TPE/PME de lever les nombreux freins qui nuisent à leur développement ou les fragilisent.

Les grands thèmes évoqués étaient les suivants :

- alléger le poids de l'administratif et de la réglementation
- adapter la fiscalité aux stratégies d'entreprises viticoles
- instaurer une réglementation favorisant les échanges intra et extra-communautaires
- faciliter l'installation et la transmission des exploitations afin d'assurer la pérennité du secteur
- encourager des vignerons engagés et responsables sur les thématiques de la santé, de l'environnement et de la société
- encourager une consommation qualitative et responsable du vin
- mettre en place de nouvelles solutions pour faire face aux aléas climatiques
- maintenir un « régime spécial », qui a fait ses preuves, au sein de la PAC

Le Livre blanc a rencontré un large succès à la fois



auprès des fédérations départementales et régionales, mais également auprès des décideurs à qui il a été remis.

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

En 2017, pour la 2^e année consécutive, les Vignerons Indépendants de France ont tenu un stand lors du Salon International de l'Agriculture. L'objectif était d'aller à la rencontre du grand public en présentant la marque et le métier de Vigneron Indépendant mais également, en cette année électorale, d'accueillir sur le stand de nombreuses personnalités politiques.

En pleine année électorale, le stand a permis au mouvement de rencontrer plusieurs candidats à l'élection présidentielle, des groupes politiques, et de nombreux parlementaires de toute la France. Les Fédérations étaient invitées à utiliser le stand si elles le souhaitaient pour rencontrer leurs élus locaux.

À noter notamment parmi les rencontres qui ont eu lieu sur le stand des Vignerons Indépendants au Salon de l'agriculture :

- la venue du Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, afin de remettre le 500^e certificat de Haute Valeur Environnementale (HVE) à un Vigneron Indépendant
- la venue du Secrétaire d'État chargé du commerce extérieur et de la promotion du tourisme, Matthias Fekl, pour s'entretenir sur les problématiques de développement de l'œnotourisme
- les membres de l'exécutif: le Premier Ministre, Bernard Cazeneuve, le Ministre de l'Aménagement du territoire, Jean-Michel Baylet, le Secrétaire d'État auprès du

Ministre de l'Économie, Christophe Sirugue

- les candidats à l'élection présidentielle: Nicolas Dupont-Aignan, Benoît Hamon, Marine Le Pen et l'équipe de François Fillon
- des personnalités politiques nationales: Bruno Le Maire, Arnaud Montebourg, Jean-Christophe Lagarde, François Baroin, Bruno Retailleau
- les députés européens: Michel Dantin, Eric Andrieu, Angélique Delahaye
- les députés et sénateurs de nombreux départements
- des présidents de Région et de Conseil départemental tel que Carole Delga (Région Occitanie), Marie-Guite Dufay (Région Bourgogne Franche Comté), Laurent Wauquiez (Région Auvergne Rhône-Alpes) (liste non exhaustive!)

Cette 2^e édition du Salon de l'Agriculture pour les Vignerons Indépendants a donc été un franc succès!



Thierry Mothe, Jean-Jacques Jarjanette, Bruno Lemaire et Thomas Montagne au SIA 2017.

LE SALON DES VINS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS PORTE DE VERSAILLES

Le Salon des vins des Vignerons Indépendants Porte de Versailles fin novembre est le plus grand salon national des Vignerons Indépendants, en rassemblant environ 1000 exposants pendant plus de 5 jours. Avec ses 120 000 visiteurs, il s'agit du 2^e salon grand public agricole français derrière le Salon de l'agriculture!

Il a été décidé de saisir cette opportunité pour faire connaître aux parlementaires la réussite de notre modèle et les recevoir en toute convivialité afin de parler des différents sujets d'actualité. Ainsi en 2017, plusieurs parlementaires ont été reçus par le président, le directeur général et le secrétaire général des Vignerons Indépendants lors de la soirée avant-première du salon des vins le mercredi soir. Ce fut ainsi l'occasion de rencontrer les nouveaux parlementaires de la nouvelle mandature, beaucoup de personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat ayant été renouvelés en 2017.

En outre, plusieurs représentants des administrations nationales, ministère de l'agriculture, FranceAgrimer,

INAO, et diverses organisations professionnelles étaient, comme à leur habitude, présents. Cette soirée a rencontré un beau succès, avec des invités impressionnés, comme chaque année, par l'organisation d'un tel salon, réussissant à réunir 1000 vignerons pendant 5 jours!

LES RENDEZ-VOUS SPÉCIFIQUES

En 2017, la Confédération a également sollicité des rendez-vous spécifiques avec les conseillers de différents cabinets, afin d'aborder des sujets précis. Ainsi:

- **Julien Turenne**, conseiller « agriculture » du Premier Ministre, pour mettre en avant les amendements « œnotourisme » et « réserve de précaution en nature », et parler de l'organisation des Etats généraux de l'alimentation
- **Vincent Abt**, conseiller chargé des filières végétales (dont la viticulture) auprès du Ministre de l'agriculture, afin de lui présenter le mouvement et d'échanger sur l'organisation de la filière (interprofessions, organisations de producteurs) et les États généraux de l'alimentation
- **Audrey Bourolleau**, conseillère agriculture auprès du Président de la République, pour lui présenter le mouvement, ses spécificités ainsi que ses démarches novatrices telles que HVE
- **Bertrand Walckenaer**, directeur de cabinet du Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie, afin de lui présenter le réseau et les demandes fiscales sur l'œnotourisme et la réserve de précaution en nature
- **Pascal Confavreux**, conseiller technique diplomatie économique auprès du Premier Ministre, afin de parler de l'accompagnement à l'export et du développement de l'œnotourisme



Thomas Montagne au congrès de la viticulture.

LE CONGRÈS DE LA VITICULTURE

Le 1^{er} Congrès de la viticulture française, organisé par les 4 organisations de la production dont les Vignerons Indépendants, s'est tenu le 6 juillet 2017 au Palais des Congrès de Bordeaux. Il a été l'occasion de traiter de la thématique de la place de la viticulture dans la réforme de la PAC, en présence notamment du Commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, et de députés européens tels que Eric Andrieu et Michel Dantin. Les présidents des organisations nationales et européennes, dont Thomas Montagne, sont ainsi intervenus pour demander le maintien des spécificités du secteur: régulation du potentiel, politique de qualité, étiquetage des produits, programme national d'aides, ainsi que sur la gestion des risques.

LES OBLIGATIONS LIÉES AUX REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS

La loi Sapin II de décembre 2016 a renforcé la transparence de la vie publique et a notamment instauré la création d'un répertoire des représentants d'intérêt. Au regard des dispositions de la Loi Sapin II, la Confédération des Vignerons Indépendants de France entre dans le champ d'application de la loi. Il a donc été nécessaire d'envisager les modifications organisationnelles afin de s'adapter, tant au niveau de la Confédération que du réseau, qui est également concerné.

Cette nouvelle réglementation oblige donc les représentants d'intérêt, c'est-à-dire les personnes morales ou physiques dont l'activité a pour finalité d'influer sur la décision publique, à s'enregistrer sur le site de la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique. En outre, dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice comptable, les représentants d'intérêt doivent effectuer le reporting des actions qu'ils ont menées.

La Confédération des Vignerons Indépendants de France a donc annoncé en Conseil d'administration de décembre 2017, avoir fait le choix de s'enregistrer au répertoire des représentants d'intérêt. À ce titre, elle a indiqué le nom de toutes les fédérations en tant que mandants. Enfin, les fédérations qui entrent elles-mêmes dans le champ des dispositions relatives aux représentants d'intérêts ont été invitées à s'enregistrer en leur nom.

2.2.2 /LA GESTION DES RISQUES

Les aléas climatiques ont toujours fait partie des risques encourus dans l'activité viticole. Néanmoins depuis plusieurs années, ils s'accroissent, sont de plus en plus intenses et touchent la quasi-totalité des vignobles. Presque impossible désormais d'échapper

à la grêle, au gel ou à la sécheresse. Les entreprises sont trop souvent démunies face aux dégâts causés sur leurs vignes et aux pertes occasionnées, malgré les outils existants.

LA MISE EN PLACE D'UNE BOÎTE À OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Les aléas climatiques survenus au cours de l'année 2016 ont amené les membres de la commission syndicale à faire le constat que les assurances proposées, en particulier le contrat socle, n'étaient pas satisfaisantes pour la viticulture. Ainsi il a été proposé la création d'un groupe de travail gestion des risques, composé d'un nombre réduit de membres de la commission, afin d'échanger sur ces problématiques. Ce groupe de travail s'est réuni le 19 janvier 2017 et a évidemment traité du contrat socle, avec une intervention de Groupama, mais s'est également penché sur d'autres possibilités d'auto-assurance (réserve de précaution, VCI, outils mis en place dans le vignoble, etc.).

Différentes pistes ont émergé de ce groupe de travail ainsi que des travaux menés en commission syndicale. De manière non exhaustive on peut noter les propositions suivantes :

- **L'évolution du contrat socle :** Suppression de la moyenne olympique, remplacée par « un rendement déterminé par l'exploitant, dans la limite du rendement du cahier des charges »; diminution de la franchise et du seuil de déclenchement; adaptation du barème du CNGRA
- **La création d'une assurance** Chiffre d'affaires
- **La généralisation du VCI** (volume complémentaire individuel)
- **La réserve de précaution en nature**

Il ressort que les Vignerons Indépendants ne croient pas en une solution universelle d'accompagnement. Ils demandent plutôt la mise en place d'une « boîte à outils » permettant à chaque chef d'entreprise de développer sa propre stratégie de gestion du risque, combinant un ou plusieurs dispositifs. La réflexion a continué tout au long de l'année, lors de plusieurs rendez-vous (avec les responsables de Groupama ou le ministère de l'agriculture) ou intervention.

Lors du conseil d'administration décentralisé de juillet 2017, il a été spécifiquement fait le choix de mettre en avant la thématique du changement climatique et de ses conséquences pour les exploitations viticoles, avec 3 interventions sur plusieurs aspects du sujet :

- Les enjeux de l'adaptation de la viticulture au changement climatique, avec l'INRA
- Les possibilités d'adaptation: adapter les modes de conduite? trouver des génotypes adaptés? utiliser les possibilités de l'œnologie? avec l'IFV
- La présentation du panorama des outils de gestion des risques à disposition des vignerons indépendants, avec Decid&Risk.

Les Vignerons Indépendants participent également au groupe de travail « Changement climatique » mis en place au sein du Conseil spécialisé vin de FranceAgrimer, par la voix de Michel Issaly.

Les propositions des Vignerons Indépendants ont été portées aux niveaux français et européen. Sur la proposition de réserve de précaution en nature, le projet d'amendement a été déposé dans le cadre du projet de loi des finances pour 2018. Il a été retiré après discussion entre les députés et le gouvernement, celui-ci s'engageant à le reprendre dans le cadre de la réforme de la fiscalité agricole programmée pour 2018. Au niveau européen, dans le cadre du règlement Omnibus, un certain nombre de députés européens a également déposé des amendements permettant de renforcer l'attractivité du système assurantiel, notamment en abaissant le seuil de déclenchement de l'assurance récolte et de l'assurance revenu de 30 % à 20 %. La CEVI a assuré les députés européens de notre plein soutien pour ces propositions en adéquation avec les demandes portées par le groupe de travail « gestion des risques » des Vignerons Indépendants. Reste maintenant à décliner ces avancées européennes au niveau national...

LES ACHATS DE VENDANGE : L'ABOUTISSEMENT APRÈS DES ANNÉES DE MOBILISATION

En avril 2015, le conseil d'État avait dû annuler, suite à la requête du négoce, l'instruction des douanes encadrant les achats de vendanges pour raisons qualitatives et en cas d'aléas climatiques, pour cause de vide juridique.

Les Vignerons Indépendants de France s'étaient mobilisés auprès de l'administration, Douanes et Ministère de l'agriculture, afin de mettre en place un dispositif similaire, cette fois-ci disposant de bases légales.

Suite à nos demandes un premier dispositif, transitoire, avait été établi par les Douanes à l'automne 2015. En 2016, les Vignerons Indépendants avaient de nouveau alerté l'administration à plusieurs reprises afin d'obtenir des réponses sur l'encadrement du dispositif des achats de vendange. Face aux aléas climatiques survenus au printemps et à l'été 2016, un second dispositif transitoire avait alors été mis en place par le gouvernement.

Et fin 2016, l'intégration d'un article dans le Code général des Impôts a enfin donné la base légale aux achats de vendange. Il manquait cependant encore à concrétiser cette avancée en déclinant les modalités pratiques de ces achats dans un texte réglementaire.

Suite aux aléas climatiques de la campagne 2017, les Vignerons Indépendants de France sont donc retournés auprès de l'administration afin que les vignerons puissent rapidement, si besoin en était, acheter de la vendange et assurer la pérennité de leurs exploitations. C'est au mois d'août 2017 que l'arrêté encadrant

les conditions dans lesquelles ces achats peuvent être effectués est enfin publié; et l'instruction au Bulletin Officiel de fin septembre. Après deux années de mobilisation, le mouvement a donc obtenu la préservation du dispositif et surtout, sa sécurisation juridique!

LA CRÉATION DE LA SECTION VITICOLE DU FMSE ET LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'INDEMNISATION

Le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) a été créé en France à l'initiative de la FNSEA-JA et a été agréé par l'État en septembre 2013. Le rôle du FMSE est de fournir aux exploitants agricoles une indemnisation de leurs pertes économiques liées à des incidents sanitaires et accidents environnementaux, à travers une mutualisation du risque entre tous les secteurs de production.

En 2014, la question a été posée de savoir si la filière viticole souhaitait créer une section viticole au sein de ce FMSE. Après des années de discussion, le choix a été fait début 2017 de mettre en route la création de cette section. Les Vignerons Indépendants de France, suivant la position du Conseil d'administration, font partie de la gouvernance de cette section, aux côtés de la FNSEA, de JA, de la CCFV et de VINIGP. Il convient désormais de faire valoir les intérêts de nos adhérents dans la constitution des lignes directrices constituant cette section. Plusieurs réunions ont eu lieu courant 2017, pour acter les contours de la section viticole, le calendrier de création, le montant et le mode de prélèvement de la cotisation, et commencer à construire le programme d'indemnisation. La section viticole a été créée lors du conseil d'administration du FMSE du 21 juin 2017, et validée par le Ministère de l'agriculture par courrier en octobre 2017. Reste désormais en 2018 à déposer le programme d'indemnisation pour la flavescence dorée.

2.2.3 / LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION ET LE PLAN FILIÈRE

Les États Généraux de l'Alimentation: la participation aux grands débats des ateliers

Annoncés par le Président de la République en juin 2017, les États Généraux de l'Alimentation (EGA) ont débuté au début du mois de septembre. Leurs objectifs étaient:

- relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition
 - permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes
 - accompagner la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs
 - promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.
- Afin de mener à bien ces sujets, les travaux ont été



organisés par l'administration en deux chantiers, eux-mêmes composés de 14 ateliers, constitués de participants d'horizons très larges: Ministères, Monde agricole, Distribution, Consommateurs, Restauration collective, Élus, Partenaires sociaux, Acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de la santé, ONG, Associations caritatives et d'aide alimentaire, Banques et assurances.

L'objectif des Vignerons Indépendants de France était de participer à ces EGA en intégrant plusieurs ateliers, pour mettre en avant l'efficacité de notre modèle économique, et pour porter nos demandes en matières environnementales et commerciales.

Suite à nos demandes auprès de l'administration, nous avons finalement été invités à participer aux 2 ateliers suivants:

- **Atelier 1:** « Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovations »
- **Atelier 6:** « Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs »

Dans le cadre de ces ateliers mais également par contribution écrite, nous avons plaidé pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pour le déploiement de la HVE, présenté notre vision des Organisations de producteurs, et argumenté pour une nouvelle représentativité au sein des interprofessions viticoles.

Un appel à contributions auprès des fédérations ainsi que des informations régulières dans le cadre de la lettre syndicale ont été effectués afin d'initier les échanges avec le réseau sur les travaux des EGA.

LA MISE EN PLACE DU PLAN DE LA FILIÈRE VITICOLE

A mi-parcours des travaux, le 11 octobre 2017, le Président de la République a tenu un discours présentant les premières annonces. Au cours de son discours, le Président a demandé aux interprofessions des filières agricoles d'établir des Plans de Filière, ces plans devant avoir des objectifs de performance environnementale, sociale et économique.

L'élaboration de ce plan était initialement confiée aux interprofessions. Nous avons cependant obtenu, pour la filière viticole, un copilotage du plan entre les présidents du CNIV et du Conseil spécialisé vin de FAM, ainsi que la participation des organisations professionnelles nationales de la production et du négoce. Pour répondre à cette demande, il a été proposé de travailler en 4 groupes de travail, sur 4 thèmes différents:

- Responsabilité sociale et environnementale
- Création et partage de la valeur ajoutée
- Résilience des entreprises et de la filière
- Export

Les groupes de travail se sont réunis avec un calendrier très serré, le plan devant être prêt pour début décembre. Une seule réunion s'est tenue par groupe de travail. Ce sont des membres du Bureau des Vignerons Indépendants qui ont été désignés pour participer aux réunions et aux réflexions. Pour chacun des groupes, les Vignerons Indépendants ont fait part de propositions constructives pour les entreprises, qui ont présenté lors des commissions syndicales et conseils d'administration.

Lors de la réunion de synthèse du plan entre toutes les organisations de la filière, le 5 décembre, nous avons plus particulièrement réagi :

- Dans le cadre du groupe 1 sur la responsabilité sociale et environnementale: la nécessité que les objectifs de performance environnementale soient subordonnés à la mise à disposition de produits alternatifs, et de solutions techniquement et économiquement viables pour les entreprises
- Dans le cadre du groupe 2 sur la création et le partage de la valeur: nous avons porté une position commune avec les coopératives viticoles sur la question de la représentativité des métiers au sein des interprofessions, et notre volonté de mettre en place des organisations de producteurs permettant à la filière de répondre à l'ensemble des défis de performance environnementale, sociale, économique et commerciale.

La synthèse du plan de la filière viticole a ensuite été rédigée par les co-présidents du plan filière. Il a été décidé, vu les enjeux autour de la Stratégie Nationale de Santé qui se faisaient jour en parallèle, de ne remettre le plan de la filière, qui comportait des engagements lourds en termes de transition écologique, que suite à un signal de soutien fort des pouvoirs publics envers la filière. Fin 2017, le plan n'était toujours pas remis.

2.3 / LES PRINCIPAUX SUJETS QUI ONT ANIMÉ 2017

2.3.1 / LES PREMIERS AMENDEMENTS FISCAUX DES VIGNERONS INDÉPENDANTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS

LOI DE FINANCES POUR 2018

En 2015, la fédération des Vignerons Indépendants de l'Aude avait mené, en collaboration avec un groupe de conseillers, une réflexion sur l'aménagement des régimes fiscaux applicables aux entreprises viticoles audoises. En s'appuyant sur ces propositions, le conseil d'administration des Vignerons Indépendants de France avait décidé d'élargir la réflexion au niveau national, afin que le dossier soit porté de manière forte auprès de l'administration. Afin de conduire la réflexion, il a été décidé de constituer un groupe de travail au sein de la commission syndicale, et de lui adjoindre l'appui d'un cabinet fiscaliste.

En mai 2016, le groupe de travail Vignerons Indépendants s'était réuni avec le cabinet de consultants à la Confédération. Les discussions avaient porté sur quatre grands axes: l'aménagement de l'assiette dans le régime agricole; l'impôt sur les sociétés agricoles; la pluriactivité; le fonds agricole. Tous les axes développés ne pouvant être portés dans un même temps, le groupe

de travail avait alors priorisé les propositions selon leur niveau de faisabilité. Les amendements avaient finalement été déposés dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2016, malheureusement, faute de soutien suffisant, ces derniers n'avaient pas été adoptés.

Le travail a néanmoins continué en 2017, notamment dans le cadre de la Loi de finances pour 2018. Plusieurs amendements ont en effet fait l'objet d'une attention particulière de la part des Vignerons Indépendants, car ils correspondaient aux pistes d'évolution des régimes fiscaux qui ont été dégagées lors des groupes de travail. Les fédérations ont en ce sens été sollicitées afin de sensibiliser leurs parlementaires, et grâce à la mobilisation du réseau, tant au niveau local qu'au niveau national, **deux amendements ont été adoptés!** **Le premier vise à relever les seuils fiscaux des activités accessoires au résultat agricole, à 50 % du chiffre d'affaires et à 100 000 euros (au lieu de 30 % et 50 000 euros).** Cette évolution était proposée depuis plusieurs années par les Vignerons Indépendants afin de lever les freins au développement de l'œnotourisme, secteur dans lequel les vignerons se montrent très dynamiques: c'est désormais chose faite.

Le second a permis la réduction du délai de l'option à la moyenne triennale. Les exploitants soumis à un régime réel d'imposition peuvent demander à



être imposés à la moyenne triennale, c'est-à-dire sur la moyenne des bénéficiaires de l'année d'imposition et des deux années précédentes. Jusqu'alors, le vigneron ne pouvait renoncer à l'option de la moyenne triennale qu'au bout d'un délai de 5 ans. Ce système, très contraignant pour les exploitations de plus en plus soumises à la volatilité des revenus, n'était pas satisfaisant. **Les Vignerons Indépendants ont alors obtenu la réduction du délai de l'option de 5 à 3 ans.**

D'autres amendements relatifs à des dossiers suivis par les Vignerons Indépendants de France ont été déposés dans le cadre de Loi de finances pour 2018 mais n'ont malheureusement pas été retenus : la réserve de précaution en nature, le crédit d'impôt pour les exploitations Haute Valeur Environnementale, ou encore le maintien de l'exonération de taxe foncière pour les installations de pressurage en Champagne... Le travail continue néanmoins !

FOCUS SUR LA RÉSERVE DE PRÉCAUTION EN NATURE

Au second semestre 2017, dans le cadre du travail mené sur l'amendement sur la réserve de précaution en nature, un conseil a été pris auprès d'un avocat spécialiste de la fiscalité viticole, à la fois sur le fond de l'amendement, ainsi que sur son articulation et sa cohérence par rapport aux autres dispositifs fiscaux existants (DPA, DPI et VCI). Une information résumant les conclusions de l'avocat a été transmise aux membres du groupe de travail fiscalité. Les réflexions sur l'amendement continueront dans le cadre du groupe de travail début 2018, afin de faire une nouvelle proposition d'amendement dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2018.

FOCUS SUR UNE PROBLÉMATIQUE CHAMPENOISE

Lors des contrôles fiscaux, l'administration remet en cause l'intégralité de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), lorsque les exploitants réalisent à titre accessoire des prestations de service via leurs pressoirs situés au sein de l'exploitation viticole. Cette législation fiscale est dommageable et source d'incompréhension pour les entreprises vigneronnes indépendantes de Champagne.

Au second semestre 2017, les Vignerons Indépendants de France se sont donc rapprochés de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin que la spécificité des exploitations Vignerons Indépendants de Champagne soit mieux prise en compte par l'administration fiscale, et que l'utilisation des pressoirs ne remette pas totalement en cause les exemptions accordées aux bâtiments agricoles de ce type. En outre, mi-novembre 2017, Thomas Montagne et Jean-Jacques Jarjanette ont rencontré Bertrand Walckenaer, directeur du cabinet de Benjamin Griveaux, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances. Ce

rendez-vous a été l'occasion d'aborder les évolutions fiscales demandées par les Vignerons Indépendants, et notamment de sensibiliser l'administration sur la problématique relative à la TFPB/CFE sur les installations de pressurage en Champagne.

A noter enfin le dépôt de plusieurs amendements visant au maintien de l'exonération de la TFPB sur les bâtiments ruraux lorsque l'exploitant agricole réalise à titre accessoire des activités non agricoles, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 ainsi que du projet de loi de finances rectificative pour 2017. Ces amendements n'ont néanmoins pas été retenus.

2.3.2 / LE PROGRAMME NATIONAL D'AIDE : LE SUIVI RÉGULIER ET LES PROPOSITIONS DE SIMPLIFICATION

LE SUIVI RÉGULIER DES AIDES FRANCEAGRIMER

Les mesures du programme national d'aide ont fait l'objet d'un suivi régulier de la Confédération, qui joue un rôle d'interface entre FranceAgriMer et les fédérations. En ce sens, des informations ont été régulièrement transmises au réseau afin que chaque fédération puisse s'approprier les nombreuses modifications du cadre juridique des mesures.

Ces notes d'informations avaient pour objet de présenter les changements de règles suite, par exemple, au chantier de simplification du programme national d'aide en 2017 (voir ci-dessous), ou suite l'alignement des dispositions françaises sur les nouvelles règles européennes (restructuration – dépôt du dossier en deux étapes).

La Confédération assure donc un rôle d'interface, entre l'administration et les fédérations, afin de répondre au mieux aux diverses problématiques subies par les vigneronnes indépendantes, dans le cadre de leur demande d'aide. Par exemple, suite à d'importants dysfonctionnements de la téléprocédure viti-investissement, les Vignerons Indépendants de France ont obtenu le report de la date de clôture de la téléprocédure. Également, suite au changement de procédure de dépôt des dossiers dans le cadre de la mesure restructuration, les Vignerons Indépendants de France sont intervenus auprès de l'administration afin de faire état des problématiques rencontrées sur le terrain, notamment en matière d'irrigation.

SIMPLIFICATION DU PROGRAMME NATIONAL D'AIDE

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées en 2017 dans la mise en œuvre des différentes mesures du programme national d'aide, les professionnels avaient choisi de quitter la séance du Conseil spécialisé vin

de FranceAgriMer de mars 2017, afin de marquer leur mécontentement. A la suite de cette action, le Ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, les avait reçus le 6 avril, et avait annoncé la création de plusieurs groupes de travail visant à simplifier les différentes mesures.

Un **Comité de pilotage** s'est réuni en mai afin de définir le cadre de ces groupes de travail, et un premier calendrier. Thomas Montagne y était présent pour les Vignerons Indépendants de France. Les représentants professionnels, FranceAgriMer et le Ministère de l'Agriculture ont collectivement acté la constitution de groupes de travail visant à proposer des solutions pour résorber les retards de paiement et simplifier l'accès aux aides pour les bénéficiaires, et le traitement des dossiers par FranceAgriMer.

Tout au long de l'année 2017, **ce sont donc plusieurs groupes de travail qui se sont réunis, auxquels les Vignerons Indépendants de France ont participé, avec l'implication de représentants des fédérations régionales et départementales.** L'objectif était d'expertiser le champ des possibles mais aussi de proposer des mesures innovantes pour améliorer la gestion des aides. Pour cela, de nombreuses consultations ont été réalisées au sein du réseau, ainsi qu'un point à date régulier en commission syndicale et au sein de la lettre syndicale. Un enjeu important pour les Vignerons Indépendants, maintes fois répété, a été de **veiller à ce que la simplification mise en œuvre par l'administration ne soit pas préjudiciable aux vignerons** (seuils d'accès, type d'actions éligibles, etc.).

Ainsi, le groupe Promotion pays tiers, face à la complexité de la mesure, a fait la proposition de mettre en place des « fiches événement » pour le dépôt de la demande d'aide. Ces fiches détaillées ont pour objet de simplifier la demande pour le vigneron, et l'instruction de cette demande pour FranceAgriMer afin d'éviter les risques de rejet des actions a posteriori.

Sur la mesure Investissement, l'enjeu pour les Vignerons Indépendants a été de préserver les postes éligibles, **dont le financement des caveaux.** En effet, au vu de la difficulté qui résultait des contrôles, une suppression pure et simple de leur éligibilité aurait pu voir le jour. Enfin, FranceAgriMer a proposé au groupe de travail Restructuration de minimiser les contrôles terrain pour n'effectuer que des contrôles administratifs, avec pour objectif 95 % de contrôles écran. Ce type de contrôles pourra représenter un véritable gain de temps pour la gestion des dossiers.

Lors du deuxième Comité de pilotage du 22 juin, auquel Thomas Montagne participait, le Ministère de l'agriculture a présenté aux professionnels les premières pistes de simplification émergeant des groupes de travail, mesure par mesure. Une partie d'entre elles sera mise en œuvre lors des prochains appels à projets, une autre fait toujours l'objet de discussions.

2.3.3 / LES DOSSIERS DOUANES

LE SUIVI RÉGULIER EFFECTUÉ AVEC LES DOUANES

La Confédération joue un important rôle d'interface entre les fédérations et la Direction Générale des Douanes.

Des interlocuteurs privilégiés nous permettent de répondre aux diverses questions qui nous sont transmises du niveau local. À ce titre, nous avons interrogé la DGDDI suite à une demande faite en commission syndicale par certaines fédérations distribuant des capsules, concernant les difficultés rencontrées dans l'utilisation de Gamma au moment de la vente de CRD aux vignerons, s'agissant de la problématique de l'apurement des DAE. Le service des Douanes nous avait alors fait une proposition de solution, que nous avons soumise au réseau. Suite à de nombreuses discussions, une solution, partiellement satisfaisante, avait pu être trouvée.

Egalement, nous alertons régulièrement le réseau sur les dates de dématérialisation obligatoire des documents douaniers, par exemple le passage à la téléprocédure CIEL, les déclarations de récolte en ligne obligatoires, ou encore la généralisation de Gamm@...

En outre, la Confédération transmet aux fédérations les modifications réglementaires susceptibles d'impacter les vignerons indépendants, cela a par exemple été le cas concernant les réflexions menées par les Douanes au sujet du statut fiscal des bailleurs à fruits. La clarification de ce dispositif impactait potentiellement les vignerons en métayage, notamment concernant l'utilisation de la CRD avec la lettre R, l'utilisation du nom de domaine...

Enfin, les Douanes nous consultent régulièrement sur des évolutions réglementaires, par exemple dans le cadre de Gamma sur le projet des 2 fiches portant sur l'enlèvement à la propriété et le travail à façon, mis en place dans le cadre de la généralisation du DAE pour les circulations nationales. Le réseau est alors consulté, afin qu'un retour prenant en considération les particularités de chaque région viticole puisse être effectué.

L'AVENIR DE LA CAPSULE REPRÉSENTATIVE DE DROITS (CRD)

Le 1^{er} juin 2017, une réunion était organisée par les Douanes, portant sur les problématiques de comptabilité des CRD dans le cadre de la téléprocédure CIEL. Les Douanes ont alors annoncé qu'elles envisageaient de rendre la CRD facultative. La suppression de la CRD est, depuis plusieurs années, un sujet récurrent. Les Vignerons Indépendants de France se sont positionnés contre, considérant que l'utilisation de la CRD est plus simple que les documents papiers



(DSA/DSAC). Il s'agit cette fois-ci d'une option qui pourrait être proposée aux opérateurs.

Plusieurs enjeux sont à considérer sur ce sujet : les questions de coûts pour les vignerons et de surcharge administrative, la lisibilité pour les contrôles, en parallèle, la mise en place progressive du timbre d'authentification du signe de qualité par les ODG, et du possible ajout demain de la marque fiscale à ce timbre, comme cela a été expérimenté en Gironde ou en Champagne...

Lors de la commission syndicale du 27 juin 2017, le sujet a été présenté. Compte tenu des discussions qui ont suivi, le président, Thierry Mothe, a proposé de créer un groupe de travail sur la CRD, composé d'élus et d'administratifs. L'objectif fixé est d'échanger plus longuement sur la problématique soulevée de rendre la CRD facultative, mais également d'aborder la question de la mise en place, par les interprofessions, d'un timbre d'authentification du signe de qualité du produit intégrant la marque fiscale.

A l'issue des discussions du groupe de travail qui s'est réuni en juillet, les membres ont construit un premier projet d'argumentation visant à s'opposer au caractère facultatif de la CRD. **Les Vignerons Indépendants de**

France ont ainsi adressé aux Douanes, un courrier commun avec la FNSEA le 31 juillet 2017, dans lequel les points suivants ont été soutenus :

- Rendre la CRD facultative signifie laisser le choix à l'opérateur d'utiliser soit un DSA/DSAC, soit la CRD : cela risque de conduire à une diversité de situations au niveau local, une inégalité de traitement entre les régions et une procédure différente selon le segment de vin considéré. Il s'agit in fine d'une rupture d'égalité entre les opérateurs.
- La tendance générale est d'harmoniser les procédures douanières via la dématérialisation (CIEL, Gamm@, etc.) : cette proposition va à l'encontre de ce travail d'harmonisation et rendra à terme toute démarche illisible, tant pour les opérateurs que pour l'administration dans la vérification des informations.
- Enfin, nous avons fait part de notre volonté de distinguer la marque fiscale de tout dispositif de lutte contre la contrefaçon.

Les Douanes devaient également consulter les autres parties prenantes, notamment les délégations régionales. Nous attendons qu'elles reviennent désormais vers nous suite à cette consultation.

L'ABOUTISSEMENT DU SUJET PERTES ET MANQUANTS

La circulaire sur les pertes et manquants, publiée début 2015 sans concertation de la filière, avait entraîné une première série d'échanges entre les Douanes et les organisations professionnelles. Pour rappel, il était prévu dans le texte un enregistrement à chaque perte « physiquement constatée », et la suppression des taux forfaitaires régionaux.

Sur la question de l'enregistrement, nos demandes avaient été entendues puisque l'article 86 de la loi de finances rectificative 2015, publiée le 30 décembre 2015, est venue supprimer l'obligation d'enregistrement des pertes dès la constatation physique. L'obligation de les inscrire dans la comptabilité matière demeure.

S'agissant des taux de perte, les Vignerons Indépendants ont été saisis par la DGDDI en août 2016 sur un projet d'arrêté portant sur les pertes et manquants. Il ressortait de ce texte que, malgré les positions que nous avons portées en 2015, l'administration comptait supprimer les taux forfaitaires négociés en région, dans un souci de simplification notamment.

Après consultation de l'ensemble des fédérations du réseau, toutes s'accordaient à vouloir maintenir ces taux forfaitaires. Le recensement précis de l'ensemble des pratiques régionales, grâce au réseau Vignerons Indépendants, nous a permis de défendre des arguments concrets.

Tout au long des discussions, nous avons été moteurs dans les échanges avec les Douanes afin

de trouver une solution qui soit la plus simple possible à mettre en œuvre pour les vigneron·s, tout en tenant compte de la volonté des Douanes de trouver un système qui puisse être mis en œuvre pour tous au niveau national, dans le cadre de la téléprocédure CIEL. Ainsi, même si la DGDDI a rapidement annoncé qu'il ne serait pas question de réintroduire les taux forfaitaires régionaux, nous avons pu obtenir une proposition qui s'en rapproche. Nous avons également veillé à permettre de maintenir des solutions alternatives pour ceux ne pouvant s'inscrire dans ce taux globalisé.

L'arrêté pertes et déchets a finalement été publié le 9 août 2017, il prévoit notamment un taux globalisé à 3,5 % pour les cuves étanches et à 6 % pour un stockage sous-bois. Nous avons obtenu une belle avancée sur la hauteur de ces taux, au départ respectivement fixés à 2,5 % et 5 %. En outre, notre demande du maintien de la dérogation pour le taux personnalisé dans le cas de l'utilisation de procédés spécifiques a été entendue !

Enfin, compte tenu de la date de publication du texte, en pleine campagne, nous avons demandé aux Douanes un report dans la mise en œuvre de l'arrêté, considérant que beaucoup avait déjà fait leur déclaration. Nous l'avons obtenue : exceptionnellement, les vigneron·s ont encore pu utiliser les taux régionaux en 2017.

LA MOBILISATION SUITE AU DYSFONCTIONNEMENT DE LA TÉLÉ PROCÉDURE STOCK

Cette année, des problèmes survenus dans la télé procédure Stock n'ont pas permis à tous les vigneron·s de respecter la date limite de dépôt des déclarations de stock, fixée par la réglementation au 10 septembre.

Les Douanes nous avaient informées par courrier du report de la date limite de dépôt afin de pallier l'indisponibilité de la télé procédure. Néanmoins, la communication tardive (un jour avant la fermeture de l'application), avec des informations contradictoires (différentes dates de report ont été annoncées), a créé une incompréhension chez les vigneron·s.

Compte tenu des difficultés potentielles pour les vigneron·s, début octobre, les Vigneron·s Indépendants de France ont adressé un courrier au Ministère afin qu'il nous garantisse que l'indisponibilité de la télé procédure Stock et le report de la date limite de dépôt n'impacteront pas les entreprises qui souhaiteraient faire appel aux aides communautaires. Afin de renforcer cette position, un courrier commun allant dans ce sens a également été adressé par l'ensemble des organisations de la production (AGPV) au Ministère.

Lors du Conseil spécialisé vin d'octobre, Thomas Montagne en a profité pour intervenir sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la déclaration de stock, du fait de la confusion dans la communication des douanes.

Il a interrogé l'administration sur les conséquences potentielles pour les opérateurs ayant déposé des dossiers d'aide, et a demandé au Ministère que ces dossiers soient pris en charge sur le budget de l'État.

2.3.4 / AUTRES DOSSIERS TRAITÉS PAR LE PÔLE SYNDICAL

LES SUJETS SOCIÉTAUX AUTOUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

Début septembre, une campagne de communication anti-alcool a été lancée par le ministère de la santé et l'INCA (Institut national du Cancer). Cette campagne visait directement le vin, puisque l'image illustrant le slogan était un tire-bouchon. Vin & Société a alors publié un communiqué de presse dans la foulée, dénonçant la campagne.

Parallèlement, au regard de la virulence de cette action, les Vigneron·s Indépendants ont été à l'initiative d'une réponse politique exceptionnelle et coordonnée avec l'ensemble des organisations de la production viticole, avec l'envoi d'un courrier AGPV au Président de la République. Une opération visant à interpellier directement le Président de la République par mail a ensuite été menée, totalisant au total des milliers de pétitions. Une impression du nom des pétitionnaires a été effectuée et remise sous forme de 3 tomes au Ministre de l'Agriculture.

Avec la parution attendue de la Stratégie Nationale de Santé publique en fin d'année 2017, la veille et la vigilance de Vin & Société a été de mise afin d'établir la stratégie la plus adaptée à la défense de la filière.

LA MISE EN PLACE DU COMITÉ PERMANENT VIN À LA FCD

En 2016, les visites réalisées dans les magasins de la grande distribution avaient montré que les linéaires de BIB de certains magasins pouvaient être désordonnés, avec un mélange de vins français et étrangers. Cela entraînait un risque de confusion du consommateur quant à l'origine des vins. Partant de ce constat, il avait été sollicité une rencontre auprès de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), qui a eu lieu début février avec les représentants de l'AGPV, FAM, FNSEA et JA.

Lors de cette rencontre, les organisations se sont accordées sur la nécessité de travailler sur ce sujet ensemble, filière viticole et grande distribution, afin d'élaborer des solutions. **Il a été proposé la mise en place d'un comité permanent Vin à la FCD**, comme il en existe pour d'autres filières agricoles, officialisé lors du Salon de l'agriculture 2017, et dont la ligne de travail s'articulerait autour des questions relatives au marché, à

l'origine et à l'organisation des linéaires.

La 1^{ère} réunion du Comité permanent s'est tenue début avril. Jean-Jacques Jarjanette y participait pour les Vignerons Indépendants. Des discussions ont découlé deux pistes de travail principales : les bonnes pratiques de mise en rayon et la contractualisation pluriannuelle. Il a été proposé que Jean-Marie Fabre soit nommé pour participer à ces groupes de travail. Une restitution des groupes de travail a été réalisée dans le cadre de la lettre syndicale et des commissions syndicales.

LES SYSTÈMES DE CAISSE

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'article 88 de la loi de finances pour 2016 instaure l'obligation, pour tous les assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel ou un système satisfaisant à certaines conditions. L'objectif est de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes.

A la lecture de cette nouvelle réglementation, plusieurs fédérations se sont rapprochées de la Confédération afin de savoir si celle-ci obligeait les vignerons à se munir d'un logiciel de caisse au 1^{er} janvier 2018. En effet, un certain nombre d'entreprises vignerons indépendants enregistrent les règlements de leurs clients au moyen de facturiers papiers. Après avoir échangé sur les différentes pratiques opérées au sein des exploitations, que ce soit au caveau ou lors des salons, les Vignerons Indépendants de France ont pris contact avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Suite aux nombreux échanges avec l'administration, une information a été largement transmise au réseau, via mails, lettre syndicale et e-lettre afin de préciser que cette nouvelle réglementation ne crée pas d'obligation de s'équiper d'un logiciel de caisse, et que le choix de l'utilisation d'une caisse enregistreuse/informatisée appartient à chaque entreprise ! Néanmoins, si ce choix est opéré, le vigneron devra être en mesure de prouver que son système de caisse répond à certaines conditions de sécurité.

LES AUTORISATIONS DE PLANTATION

L'arrêté relatif à la mise en œuvre du dispositif d'autorisations de plantation en matière de gestion du potentiel de production viticole pour la campagne 2017 a été publié le 27 février 2017.

La superficie rendue disponible pour les autorisations de plantation nouvelle au titre de 2017 s'est élevé à 1 % de la superficie totale plantée au 31 juillet 2016, soit 7 939 hectares. Des limitations régionales ont également été mises en place. Les dépôts de demandes d'autorisations de plantation pour la campagne 2017 ont été ouverts sur



Vitiplantation du 15 mars au 17 mai 2017 inclus. Au niveau national, 4 529 hectares ont été attribués à plus de 6 300 bénéficiaires.

LA DÉFINITION DU CRITÈRE DE DÉTOURNEMENT DE NOTORIÉTÉ

L'arrêté susvisé est également venu définir le critère de détournement de notoriété. Pour rappel, ce critère a été introduit dans le cadre du nouveau dispositif d'autorisations de plantation. C'est le seul critère d'éligibilité retenu au niveau national, dont l'objectif, lors de son activation par les professionnels, était de maintenir une étanchéité entre segments, en particulier vis-à-vis des VSIG. Les règles relatives à la mise en œuvre de ce critère ont cependant dû être précisées. Plusieurs groupes de travail ont ainsi été organisés par l'administration courant 2016, à la demande des organisations de la production qui faisaient face à de nombreuses interrogations de la part des vignerons, auxquelles elles ne pouvaient répondre. Les Vignerons Indépendants de France ont systématiquement participé à ces discussions, en demandant une clarification urgente des règles.

Ainsi, en cas d'activation nationale des critères de détournement de notoriété AOP et IGP vis-à-vis des VSIG, comme cela a été le cas pour la campagne 2016/2017, toutes les autorisations de plantation de VSIG délivrées dans les aires géographiques d'IG sont subordonnées à la souscription des deux engagements suivants :

- ne pas utiliser ni commercialiser les raisins produits sur ces superficies en vue de la production de vins bénéficiant d'une IG lorsque ces superficies sont situées dans des aires géographiques d'IG;
- ne pas procéder à l'arrachage et à la replantation dans le but de rendre la superficie replantée éligible pour la production de raisins destinés à l'élaboration de vins bénéficiant d'une IG.

Pour ce qui concerne l'application du critère de détournement de notoriété entre IG, les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) qui le souhaitent, ont pu demander, en cas de risques démontrés de détournement de notoriété entre IG, l'application de ce critère.

L'INTRODUCTION D'UNE NOTION DE PLANCHER

Lors du bilan fait sur la 1^{ère} campagne 2016, des difficultés sont apparues lorsque les demandes d'autorisations de plantation faites par les opérateurs étaient supérieures aux contingents régionaux préalablement fixés. Les Vignerons Indépendants de France et les autres organisations de la production ont sollicité l'administration pour qu'elle propose une solution pour les prochaines campagnes, permettant d'attribuer à chaque demandeur une superficie satisfaisante au regard de sa demande, sans pour autant remettre en cause la priorité donnée aux nouveaux entrants. Pour rappel, la réglementation européenne prévoit que lorsque la somme des demandes ne dépasse pas les contingents,

alors toutes les demandes d'autorisations éligibles sont satisfaites. Lorsque la somme des demandes dépasse la limitation, alors les autorisations sont attribuées au prorata des surfaces demandées, en tenant compte des critères de priorité (nouveaux entrants).

Le Ministère de l'agriculture a proposé d'introduire un plancher dans le mécanisme de sélection des demandes, tout en respectant les exigences réglementaires de priorité pour les nouveaux entrants. Ainsi les demandes seraient d'abord satisfaites, par ordre de priorité, dans la limite de ce plancher. La surface restante après ces premières attributions, le cas échéant, serait ensuite répartie entre les demandeurs, toujours selon les règles de priorité.

Les Vignerons Indépendants de France se sont prononcés favorablement pour l'introduction de ce dispositif, car il conduit à mieux satisfaire les petites demandes et à éviter de concentrer les autorisations sur les demandes les plus importantes, sans toutefois conduire à une situation discriminatoire.

LE DISPOSITIF D'AIDE AUX DIAGNOSTICS CAVE PARTICULIÈRE

Suite à notre sollicitation, début 2017, France Agrimer a annoncé la reconduction de la mesure d'aide aux diagnostics en caves particulières pour 2017, avec une ligne budgétaire à hauteur de 180 000 €. Bien qu'il s'agissait pour FAM d'une reconduction de l'aide globalement à l'identique des années précédentes, plusieurs modifications y étaient apportées afin d'éviter tout détournement de l'aide par les cabinets d'audit. Fin avril, le projet de décision a ainsi été diffusé au réseau pour consultation. Suite aux différents retours, une contribution a été transmise à FAM, dont certains points ont été pris en compte. Nous avons ensuite informé



l'ensemble des fédérations de la publication de la décision afin que tous les vignerons intéressés puissent déposer leurs dossiers dans les temps.

2.4 / LES ENJEUX EUROPÉENS : LA SIMPLIFICATION EUROPÉENNE

Depuis 2015, la Commission européenne a mis sur la table un projet de révision des règlements d'application de l'OCM vitivinicole afin de les mettre en conformité avec le Traité de Lisbonne (transposition des textes sous forme d'actes délégués et d'actes d'exécution) et opérer une simplification de la réglementation.

Plusieurs textes sont concernés :

- Le règlement 607/2009 concernant les AOP et les IGP, les mentions traditionnelles, l'étiquetage et la présentation de certains produits du secteur vitivinicole
- Le règlement 436/2009 en ce qui concerne le CVI, les déclarations obligatoires, les documents d'accompagnement et les registres à tenir dans le secteur vitivinicole
- Le règlement 606/2009 relatif aux pratiques œnologiques

L'impact de ces révisions n'est pas négligeable pour les entreprises, car une fois actées au niveau européen, les nouvelles règles seront directement applicables dans les États membres et opposables aux vignerons. Les Vignerons Indépendants ont donc agi pour faire en sorte que le nouveau système soit une simplification pour les opérateurs, et non pour la Commission.

Concernant le règlement 607/2009, les Vignerons Indépendants de France ont consulté les fédérations début janvier afin de dégager une position sur les divers points mis en discussion, par exemple la langue d'étiquetage, la taille des caractères du TAV ou encore l'ouverture de certaines méthodes de production aux VSIG. Les positions retenues ont été défendues auprès du Ministère de l'agriculture, lors de chaque réunion. En outre, la question de l'étiquetage nutritionnel a été abordée dans le cadre de ce règlement, les discussions sont toujours en cours...

S'agissant du règlement 436/2009, les Vignerons Indépendants de France se sont largement mobilisés auprès du Ministère, lors des réunions et via de nombreuses contributions, afin de simplifier l'accès aux mesures d'aide, et demander la suppression des attestations de respect des obligations communautaires (AROC). La Commission européenne, au départ frileuse face à cette simplification, a fini par entendre nos arguments. Le nouveau règlement « 436/2009 » ne

devrait donc plus conditionner l'accès à l'aide aux investissements, au respect des dates de dépôt des déclarations de récolte, production et stock, sauf retard « graves et répétés » ! Ces éléments pourront être confirmés à la publication du règlement au journal officiel, attendu pour le début de l'année 2018. Lors d'une réunion au Ministère fin septembre 2017, celui-ci a annoncé l'ouverture de la révision du règlement 606/2009. La Commission européenne a notamment interrogé les États membres sur différents points tels que l'ajout du vieillissement en barrique au sein des pratiques œnologiques, ou encore l'amélioration de la procédure d'expérimentation des nouvelles pratiques. Les négociations sur ce règlement devraient s'intensifier en 2018.

Dans le cadre de ce dossier relatif à la simplification de la réglementation européenne, les Vignerons Indépendants de France ont travaillé en étroite collaboration avec la Confédération européenne des vignerons indépendants (CEVI) afin que nos propositions soient entendues à deux niveaux, français et européen.

2.5 / LA REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES NATIONALES

2.5.1 / A L'AGPV

Thomas Montagne et Thierry Mothe représentent les Vignerons Indépendants de France au sein de l'AGPV (Association générale de la production viticole), qui regroupe les Vignerons Indépendants de France, les Caves coopératives (CCVF), la Confédération des Vins IGP et la Confédération des vins AOC, la CNAOC. Le but de l'AGPV est de travailler sur des sujets transversaux à toutes les organisations de la production afin de renforcer le poids des demandes auprès des interlocuteurs, mais également d'échanger en amont du Conseil spécialisé vin de FranceAgriMer, pour porter des positions communes à la production, devant les membres du Conseil spécialisé.

2.5.2 / A FRANCEAGRIMER

FranceAgriMer est composé d'un Conseil de direction spécialisé « vin », qui se réunit tous les mois, au sein duquel les représentants des « métiers » bénéficient de sièges. **Thomas Montagne** y représente notre organisation et les intérêts de nos adhérents. La présence d'une personne du Pôle syndical y est systématique, afin de relayer ensuite l'information aux fédérations et élus, notamment dans le cadre de la réunion téléphonique « post CS » qui a lieu le lendemain de chaque Conseil spécialisé. Le Conseil spécialisé vin a également mis en place un Comité Bois et Plants, au sein duquel les Vignerons

Indépendants sont représentés par **Anne Dubois de Montreynaud**.

En outre, la Confédération participe à l'ensemble des groupes de travail mis en œuvre par FranceAgriMer.

Le référent permanent sur le groupe de travail « Changement climatique » est **Michel Issaly**.

2.5.3 / A L'ANIVIN DE FRANCE

Thomas Montagne (84), Claude Robert (34), François-Régis Bousagol (34), Régis Falxa (33), Francis Motard (17) et Vincent Piquemal (32) représentent les

Vignerons Indépendants de France au sein du Conseil d'administration de l'Anivin de France. Cela permet de garantir la prise en compte des intérêts des Vignerons Indépendants sur le segment des vins sans IG.

2.5.4 / A L'INAO

Michel Issaly, puis Claude Robert lors du renouvellement des membres au sein de l'INAO, représentent les Vignerons Indépendants de France au sein du comité IGP de l'INAO et de sa commission permanente. Suite à notre demande, un siège devrait être ouvert pour les Vignerons Indépendants en 2018 au sein du comité AOP de l'INAO.

2.5.5 / A L'IFV (INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN)

Thierry Mothe et Bertrand Darviot siègent au sein de l'IFV au titre des Vignerons Indépendants de France.

2.5.6 / A VIN & SOCIÉTÉ

C'est **Pierre-Antoine Giovannoni** qui y représente notre mouvement.

2.6 / LA SECTION JEUNES

2.6.1 / L'ACTION CONCOURS

En juin 2016, la mise en place d'une action de communication reliant la section Jeunes et le Concours des vins des Vignerons Indépendants 2017 a été validée. En décembre, la trame complète du projet a été définie par les représentants, soutenus par la Confédération.

L'objectif a été de mettre en lumière à la fois la Section jeunes, mais aussi le Concours, et plus largement le mouvement Vignerons Indépendants. Le principe repose sur la mise en avant d'un jeune médaillé au moment des résultats, afin d'apporter un contenu différent des simples résultats du Concours, et de le rendre plus attractif pour les journalistes.

Les membres de la Section Jeunes ont eu en charge de

nouer des relations privilégiées avec la presse en amont du Concours, afin d'obtenir le moment venu une mise en avant du palmarès grâce aux jeunes médaillés identifiés par les fédérations.

Le début de l'année 2017 a donc été consacré au bon déroulement de cette action, en partenariat avec les présidents de fédérations départementales et les directeurs. Un suivi régulier a notamment été assuré par la Confédération afin d'accompagner les jeunes dans cette démarche.

Lors du Concours des vins des Vignerons Indépendants en mars 2017, le projet a été bien accueilli puisque la majorité des représentants Jeunes a joué le jeu en relayant les communiqués de presse. Ces derniers ont été largement repris par les médias locaux, ce qui a fait de cette action, un succès ! La Section Jeunes devrait renouveler l'expérience en 2018 !

2.6.2 / FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES, LES JEUNES VEULENT CROIRE EN L'AVENIR



Les membres de la Section Jeunes.

Face aux dégâts de gel subis par l'ensemble des vignobles en avril 2017, la section Jeunes a souhaité communiquer, afin de transmettre sa solidarité à tous les vignerons touchés d'une part, de constater les difficultés qui allaient rapidement apparaître pour certains d'autre part et demander la mise en place des mesures d'urgence, mais surtout pour garder un message optimiste envers l'avenir !

Au sein du communiqué de presse, ils ont ainsi repris les propositions du groupe de travail des Vignerons Indépendants de France, visant à mettre en place une boîte à outils des différentes options possibles en matière de gestion des risques : une assurance adaptée

aux besoins des entreprises, une généralisation du Volume Complémentaire Individuel (VCI), l'autorisation d'une réserve de précaution en nature, etc.

2.7 / EN EUROPE, LE TRAVAIL DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES VIGNERONS INDÉPENDANTS

Au cours de l'année 2017, la Confédération Européenne des Vignerons Indépendants (CEVI) a poursuivi son objectif d'être le référent des Vignerons Indépendants Européens au sein des institutions européennes. De nombreux rendez-vous et réunions à la Commission européenne et au Parlement européen se sont enchaînés tout au long de l'année afin d'être présent et moteur pour défendre la viticulture indépendante européenne.

Depuis l'Assemblée Générale du mois d'avril 2017, la CEVI a participé aux évolutions des principales politiques européennes en matière viticole. Thomas Montagne et Lorenza Romanese ont ainsi participé, en tant qu'experts, aux réunions du groupe de dialogue civil « vin » des mois d'avril et d'octobre. Ce groupe de dialogue, composé principalement par les opérateurs du secteur vitivinicole européen, a pour fonction d'entretenir un dialogue régulier avec la Commission européenne sur toutes les questions relatives au monde du vin. Il constitue ainsi un forum de consultation très important pour les institutions européennes en charge des politiques agricoles, en apportant de nombreuses contributions de haut niveau.

Plusieurs sujets ont rythmé l'activité de la CEVI au cours de l'année 2017, dont les principaux sont :

- La simplification
- L'étiquetage nutritionnel
- Le règlement « OMNIBUS »
- L'œnotourisme
- Le monopole des pays du nord sur les importations de vin
- La contribution aux appels à projet de l'Union européenne

2.7.1 / LA CEVI FÊTE SES 15 ANS

La CEVI ayant été créée en 2012, cette année la Confédération a fêté ses 15 ans d'influence en Europe. Un événement marquant a été organisé et de nombreuses personnalités ont répondu présentes à cette occasion. La soirée du 7 novembre 2017 s'est déroulée dans une ambiance très conviviale au Cercle Royal Gaulois, haut lieu d'art et de littérature au cœur de la capitale européenne.

Parmi les 150 invités, il y a eu de nombreux députés européens, le Commissaire européen à la santé : Vytenis



Eric Andrieu, Député Européen, Thomas Montagne et Vytenis Andriukaitis, Commissaire européen à la santé à Bruxelles.

Andriukaitis, le Directeur général de la DG AGRI: M. Jerzy Plewa, et une vingtaine des Représentations Permanentes nationales à Bruxelles.

2.7.2 / DOSSIER SIMPLIFICATION

Fin 2015, la Commission européenne a proposé plusieurs projets de règlements visant à simplifier la législation viticole européenne. Ces initiatives étaient justifiées par la mise en conformité des textes avec le Traité de Lisbonne mais aussi par une volonté de simplification des textes. Les règlements concernés étaient les règlements 555/2008, 436/2009, 606/2009 et 607/2009. Au cours de l'année 2017 la CEVI s'est concentrée sur le règlement 436/2009 (l'unique qui était en discussion) relatif aux CVI, documents d'accompagnement, registres, déclarations obligatoires et contrôles.

À retenir plus particulièrement les propositions portées par la CEVI dans ce règlement :

- Sur les AROC: afin d'éviter toute complexification supplémentaire pour les opérateurs qui subissent déjà un nombre grandissant de démarches administratives contraignantes, nous avons demandé la suppression des AROC.

La CEVI a proposé à la Commission Européenne de conditionner l'accès aux aides uniquement aux déclarations de récolte, production et stock, tel qu'actuellement. Il ressortait que, selon le dernier projet de règlement de la Commission européenne, l'accès à ces mesures serait conditionné, en plus de la présentation des 3 déclarations précitées, à la fois à la bonne tenue des registres et à la soumission des notifications relatives aux pratiques œnologiques aux délais prévus.

- La CEVI a aussi proposé la mise en place d'une graduation de la sanction en cas de retard de dépôt des documents présentés ci-dessus. La Commission Européenne devrait mettre en place une graduation proportionnelle à la durée du retard de dépôt des documents.

• Sur la proposition d'auto-certification pour l'export : nous avons rappelé la nécessité d'approfondir les discussions sur la faisabilité de mise en œuvre de ce nouveau certificat, avant qu'il ne devienne obligatoire.

Afin de manifester ses inquiétudes, la CEVI a envoyé plusieurs courriers (et plusieurs e-mails) au Cabinet AGRI et a fixé plusieurs rendez-vous avec les fonctionnaires de la DG AGRI. Selon le texte visionné à la fin de l'année la Commission européenne semble avoir pris en compte favorablement les propositions de la CEVI. La publication des textes est prévue pour 2018.

2.7.3 / ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

Jusqu'à maintenant, la réglementation européenne prévoit que les producteurs de boissons alcoolisées de plus de 1,2 % d'alcool n'ont pas l'obligation d'indiquer la liste des ingrédients et les informations nutritionnelles sur l'étiquette des bouteilles, contrairement aux secteurs des aliments et des boissons non alcoolisées. Il était également prévu que la Commission européenne adopte avant le mois de décembre 2014, un rapport sur la transposition de ces mesures au secteur des boissons alcoolisées.

En outre, en 2015, une résolution du Parlement européen a encouragé l'exécutif à présenter avant fin 2016 un rapport sur les possibilités d'introduire des règles contraignantes d'étiquetage. Le rapport de la Commission Européenne (Direction Générale de la Santé et des Consommateurs - DG SANTE) a été enfin publié le 13 mars 2017. Dans ce document, la DG SANTE remet en cause l'exemption de l'étiquetage des valeurs nutritionnelles et des ingrédients dont bénéficie le secteur des boissons alcoolisées à ce jour. Dans ce rapport, la Commission Européenne a décidé de donner un délai d'un an aux acteurs du secteur alcool (bière, vin, spiritueux et cidres) afin qu'ils présentent une proposition d'autorégulation satisfaisante, sans quoi elle entamera une proposition législative.

Tout au long de l'année 2017, la CEVI a surveillé de près les évolutions liées à ce dossier en se battant pour limiter les possibles contraintes liées à cette imposition. La négociation avec les autres secteurs (bière, spiritueux et cidres) a été intense en termes de contenu et de fréquence. Les rencontres étaient organisées une fois par mois à Bruxelles.

2.7.4 / RÈGLEMENT OMNIBUS

Au mois de septembre 2016, la Commission européenne a présenté, dans le cadre du projet de règlement « omnibus », une série de mesures visant à modifier les quatre actes de base de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces mesures visent à alléger la charge qui pèse sur les agriculteurs et les autorités de gestion, et à simplifier leurs démarches, notamment en améliorant les règles applicables au budget général de l'UE. Dans le même temps, cette proposition apporte des

modifications à la réglementation sectorielle de la PAC, ce qui représente une première occasion pour le secteur d'apporter des changements depuis la réforme de 2013. Le député européen Paolo de Castro, pour la commission agriculture du Parlement européen, a rendu public son avis sur ce projet de règlement « omnibus ». Dans ce rapport, il a déposé plusieurs amendements permettant de renforcer l'attractivité du système assurantiel, notamment en abaissant le seuil de déclenchement de l'assurance récolte et de l'assurance revenu de 30 % à 20 %.

La CEVI, via un communiqué de presse, a assuré le député européen de son plein soutien pour ces propositions en parfaite adéquation avec les demandes portées par le groupe de travail « gestion des risques » des Vignerons Indépendants.

Par contre, sur certains points, la CEVI s'est opposée aux modifications apportées par le député Italien.

Plus particulièrement concernant un amendement qui viendrait supprimer la possibilité, pour les TPE/PME, de bénéficier d'un taux d'aide majoré sur la mesure Investissement (actuellement de 30 % pour les TPE/PME et 75 % pour les grandes entreprises). Autrement dit, si l'amendement venait à être adopté en l'état, un taux d'aide harmonisé s'appliquerait à toutes les tailles d'entreprises, ce qui remettrait en cause les équilibres nécessaires dans la distribution de l'enveloppe entre les différents acteurs de la filière.

La CEVI, via un communiqué de presse, a donc appelé le Parlement européen à défendre les petites et moyennes exploitations sur ce sujet. Plusieurs rendez-vous à ce sujet ont ainsi été organisés avec des députés européens tels qu'Angélique Delahaye, Michel Dantin, Herbert Dorfmann et Paolo De Castro.

L'amendement qui nous posait un problème a été rejeté avec une large majorité des députés.

2.7.5 / ACTION MONOPOLE DES PAYS DU NORD

En 2017 la CEVI a entamé différentes actions liées aux monopoles des pays du nord car certains membres (Bulgarie, Hongrie et Slovaquie) relevaient un problème dans l'exportation de leur vin dans les pays du nord de l'Europe soumis au Monopole d'État en matière de boissons alcoolisées. Les appels d'offres émis pour ces pays, décidés unilatéralement par le monopole d'État, portent en effet sur des volumes très limités, faiblement valorisés. Les membres de la CEVI concernés lui ont donc demandé de les soutenir auprès des institutions européennes afin de lever les barrières à la libre circulation des biens et services qui existent aujourd'hui en Europe et qui, dans le même temps, provoquent une distorsion du marché européen. La CEVI, via le député européen bulgare, M. Angel DZHAMBAZKI, a posé une question écrite en ce sens à la Commission Européenne. De plus la CEVI a adressé un courrier



expliquant la situation aux 3 Commissaires: Mme Bienkowska (Marché intérieur et PME), Mme Malmstöm (Commerce) et Mme Vestager (Compétition). Dans le but de renforcer notre message, au mois de décembre 2017, Lorenza Romanese avec le vice-président de la CEVI, M. Ivo Varbanov, sont allés rencontrer la DG Compétition.

secteur vitivinicole, permettant ainsi d'améliorer les performances et la compétitivité du secteur viticole de l'UE. En outre, cela permettra aux membres de la CEVI de renforcer et d'élargir leur réseau par la mise en place de réunions régulières sur ces thématiques. Les résultats de l'appel à projet sont attendus pour le premier trimestre 2018.

2.7.6 / MISE EN PLACE DE PROJETS EUROPÉENS

Afin de renforcer le dialogue avec les institutions européennes, la CEVI a décidé de mettre en place des projets européens à développer dans les cinq prochaines années. La CEVI pense que cela représente une formidable occasion de rapprocher les Vignerons Indépendants des institutions européennes, ainsi que de renforcer les relations que la CEVI entretient déjà avec la Commission européenne et le Parlement européen. Dans cette logique, la CEVI a répondu à un appel à projet de la Commission européenne sur un projet nommé LINKWINE II. L'objectif final de ce projet est le transfert de connaissances, ainsi que de sélectionner, tester, promouvoir et reproduire les meilleures pratiques du





03

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

3.1 / LES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

3.2 / LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

03

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

3.1 / LES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES

3.1.1 / SALONS GRAND PUBLIC

2017 a été marquée par deux faits majeurs. Le premier est que les salons se sont déroulés une année d'élection présidentielle. Comme il est de coutume, tous les 5 ans, les années d'élection sont des années de ralentissement des activités, tous secteurs confondus. Les salons du 1^{er} semestre ont donc naturellement été impactés dans leurs fréquentations. Le second marqueur 2017 concerne les données chiffrées. La Confédération a lancé des enquêtes pour confirmer ou infirmer des sensations, des sentiments et couper court aux bruits de couloirs monnaie courante dans les allées des salons grand public.

2017, L'ANNÉE DES DONNÉES CHIFFRÉES

La commission salon a mandaté, d'une part, une société extérieure pour interroger les visiteurs et, d'autre part, l'Observatoire National des Vignerons Indépendants pour organiser les questionnaires exposants.

LES VISITEURS : LEUR PROFIL, LEURS ACHATS, LEURS ATTENTES

La dernière enquête datait de 2014, réalisée en face-à-face sur 5 salons de typologie différente. Celle de 2017 a été gérée via le web à partir de notre base mails, sur la base de ceux recensés à l'occasion d'animations organisées sur salons, à Paris et en régions, et de mails enregistrés par le public inscrit à la soirée avant-première.

Un questionnaire a donc permis d'établir leur profil, leurs achats et leurs attentes aux services du salon. L'étude a été menée du 24 au 31 janvier 2017. 1108 personnes y ont répondu.

• **Profil type :**

74 % sont des hommes dont l'âge moyen est de **53 ans**, de **CSP+**. Il achète en moyenne 34 bouteilles sur le salon chez plus de 4 vignerons pour 413 € au total, soit un budget moyen par **bouteille de 12 €**.

Les gros et très gros acheteurs (36 % des répondants) représentent 81 % des achats vins effectués sur le salon.

96 % des répondants ont effectué un achat vin sur un des salons des Vins des Vignerons Indépendants. Les salons ou l'achat direct au producteur sont leurs circuits de vente privilégiés.

• **Satisfaction**

95 % des répondants sont satisfaits de leur visite. Un excellent taux de satisfaction porté par 44 % de très satisfaits. Les résultats sont homogènes par salon.

• **Intérêt et satisfaction pour les stands hors vin**

Près des 3/4 des répondants émettent un avis sur les stands alimentaires pour une satisfaction peu enthousiaste quant à la diversité et à la qualité de l'offre (74 % de satisfaits).

La verrerie mobilise un peu moins de la moitié des répondants avec une satisfaction de 76 % pour la diversité et 79 % pour la qualité.

La vente de chariot enregistre une satisfaction faible (67 %) sur la qualité pour les concernés.

• Services actuels

- Le prêt de chariot est le service le plus connu (91 %) et le plus utilisé (28 %). Il est aussi le plus apprécié avec 95 % de satisfaits.
- L'aire de retrait est utilisée par 25 % des répondants, 90 % d'entre eux en sont satisfaits.
- La livraison à domicile a concerné 9 % des répondants pour une satisfaction plus en retrait: 80 %.
- 43 % méconnaissent au moins l'un de ces services et 38 % d'entre eux auraient probablement ou certainement fait plus d'achats s'ils en avaient eu connaissance.

• Les leviers d'achats, les services intéressants

Le budget est 1^{er} levier pour 85 % des répondants.

> **Côté lisibilité de l'offre:** les 3/4 estiment qu'une liste des vigneron à découvrir leur permettrait d'acheter plus ou mieux, 64 % plébiscitent un parcours personnalisé 59 % sont intéressés par une application mobile leur permettant d'optimiser leur visite.

> **Côté logistique:** la circulation facilitée des chariots intéresse 65 % des répondants et un service de ramassage 60 %. 47 % vont jusqu'au portage.

> **Côté confort de visite:** 70 % estiment qu'une nocturne les aiderait à plus ou mieux acheter et 61 % choisissent une offre de restauration plus fournie permettant une pause.

> **Le « petit » acheteur est plus en recherche de repères:** liste de vigneron à découvrir ou parcours selon ses goûts.

> **Le « gros » acheteur est plus en attente de services facilitant sa logistique:** circulation des chariots facilitée et/ou ramassage des caisses achetées

• Intention d'achat de services +

- 24% des répondants seraient prêt à payer pour une livraison dans le week-end de la visite, 16 % pour une livraison dans les 2h ou 3h suivant l'achat.
- 15 % paieraient pour un service de ramassage des caisses achetées, 13 % pour un service de portage jusqu'à leur véhicule.
- 3 % pour une pré-réservation des chariots.

LES QUESTIONNAIRES EXPOSANTS :

> **Les questions ont été conçues pour que leurs résultats soient:**

- un repère annuel dans l'évolution des résultats commerciaux salon par salon et par extrapolation, pour mieux appréhender l'attractivité économique de nos manifestations.
- une base de travail pour la commission salon. Les résultats sont diffusés aux exposants et aux fédérations.

A noter que les résultats des salons de printemps sont

connus, alors que ceux de fin 2017 ne le sont pas encore.

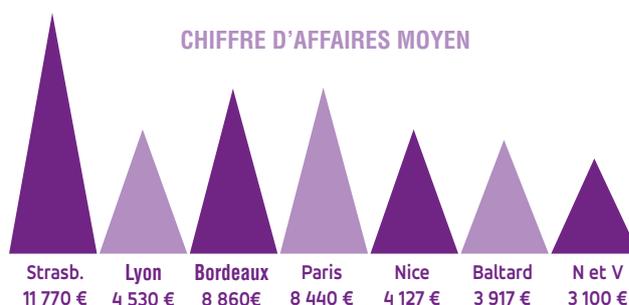
> Note Générale par salon et éléments de contexte

Le prix moyen par bouteilles varie de 11.20 euros à 13.55 euros selon les salons, pour une moyenne de 12 euros

	Note	Edition	Concurrence	Fréquentations
Strasbourg	15.5/20	24 ^e	Faible	=
Lyon Eurexpo	12.8/20	11 ^e	Forte	+
Bordeaux	15.4/20	18 ^e	Faible	+
Champerret	10.9/20	24 ^e	Forte	-
Nice	9.3/20	7 ^e	Faible	-
Baltard	14/20	5 ^e	Faible et entrées payantes	+
Natures et Vin	10.1/20	3 ^e	Forte	-

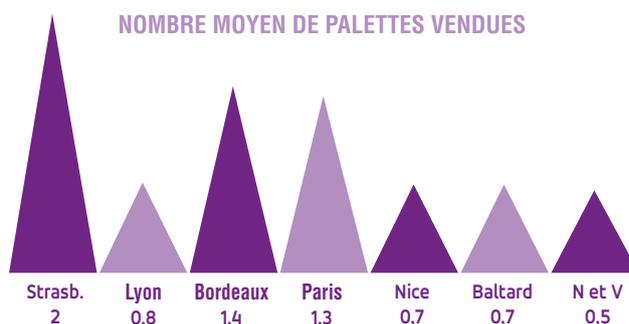
> Chiffre d'affaires moyen

Le chiffre d'affaires moyen est en corrélation directe avec le nombre d'actes d'achats, le % de vente au carton (qui sont des données à notre disposition), et la note moyenne attribuée à chaque salon.

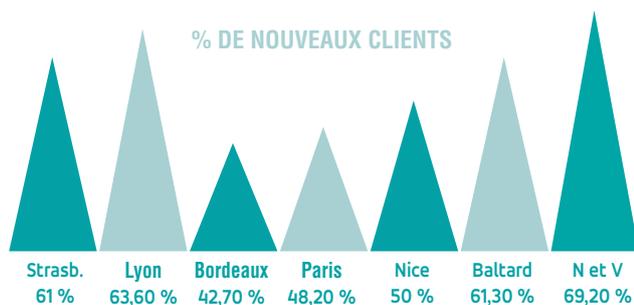


> Nombre de palettes vendues par salon

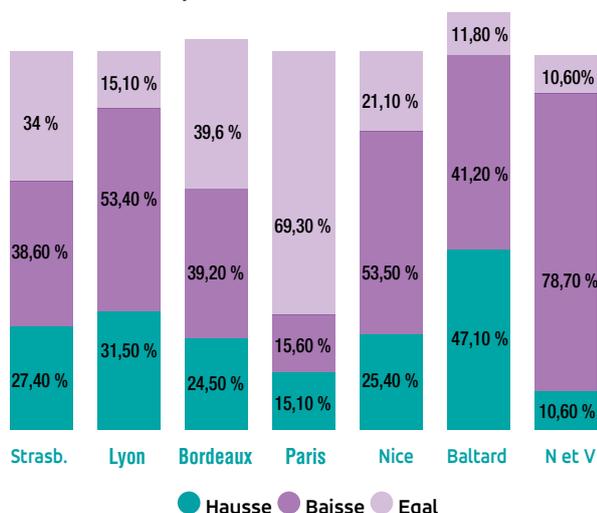
Ce chiffre est également en rapport direct avec le CA moyen réalisé par salon



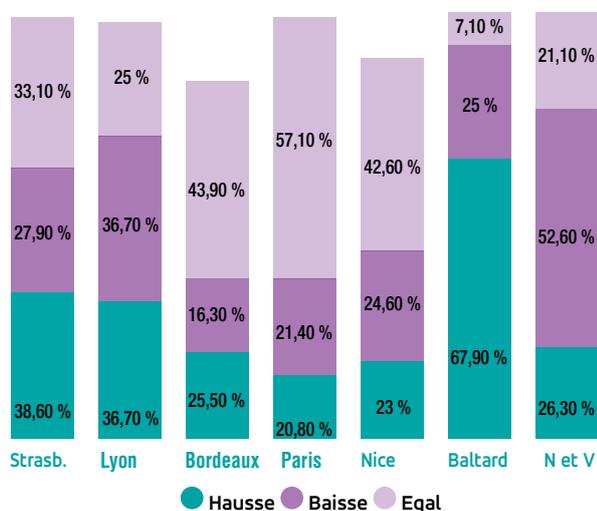
> Pourcentage de nouveaux clients



> Ecart entre les chiffres d'affaires prévus et les chiffres réalisés par salon



> Ecart entre le chiffre d'affaires réalisé l'année précédente et ceux réalisés cette année, par salon et par catégorie (Hausse du CA par rapport à l'an passé, Baisse du CA par rapport à l'an passé et maintien du CA sur des 2 années)



> Pourcentage d'utilisation des différents outils et/ou pratiques commerciales

Envoi d'invitations	100% des exposants l'utilisent
Promotion sur les réseaux sociaux de leur présence à un salon	52% le pratiquent
Information sur les médailles ou distinction	43,8% communique dessus
Information sur les médailles ou distinction obtenues par le domaine	
Mot personnalisé du propriétaire	41% joignent un mot à leurs invitations
Proposition d'offre commerciale	24% la joignent à leur invitation
Relance téléphonique auprès des gros clients, avant ou pendant le salon	5,35% s'y emploient

Ces résultats sont à mettre en perspective avec l'histoire de chaque salon : années d'existences / % de turn-over des exposants / fréquentation par salon / concurrence locale / nombre d'exposants avec fichiers clients, ou prospects, etc.

Pour autant, ces résultats ont permis à la commission de travailler sur des actions correctives pour les 3 salons qui, pour des raisons différentes (d'histoires, de lieux, de résultats, etc.), sont sous surveillance actuellement. Ces actions seront mises en place pour les salons de Paris Champerret, Eurexpo et Nice 2018.

FRÉQUENTATION DES SALONS : UNE ANNÉE EN DEMI-TEINTE

> Les salons 2017 Fréquentations/Participations exposants

Cette année a été marquée par des baisses importantes de fréquentation qui n'ont pas toujours trouvé d'explications rationnelles sauf pour 2 en particulier. On constate néanmoins que les baisses sont

SALONS	Année 2017		
	EXPOSANTS	FRÉQUENT.	
Rennes	277	18 045	-7,93%
Strasbourg	576	51 132	-3,15%
Eurexpo Lyon	146	7 714	3,68%
Bordeaux	302	27 516	6,15%
Paris Champerret	472	36 827	-13,93%
Nice	136	5 969	-7,94%
Nogent/Marne	67	1 992	16,29%
Paris Nature et Vins	81	2 446	-22,86%
Blotzheim	17	384	-49,80%
Clermont-Ferrand	144	5 883	-6,53%
Lyon HTG	545	69 434	10,06%
Reims	330	40 635	9,43%
Lille	596	43 534	-2,45%
Paris PdV	954	112 207	3,70%

enregistrées sur le 1^{er} semestre, période électorale. Pour ce qui concerne les salons de Champperret et Blotzheim, ils ont subi le temps radieux après des semaines de temps maussades sur ces deux régions. Pour les autres, les plans de communication ont été reconduits à l'identique voire augmenter, pas d'impact météo, ni d'évènements concomitants sur les vins, ou dans les villes concernées...

Nature et Vins à thématiques vins bios et exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale, n'a que 3 ans d'existence. Sa situation à l'Espace Champperret ne l'avantage pas de par la proximité en date du salon de Paris au même endroit du mois de mars. Par ailleurs, en 2016 le salon avait bondi de 27 % de façon tout aussi inexplicable que sa baisse de cette année.

Sur le 2^e semestre, des fréquentations ont, elles fortement augmenté, comme le salon de la Halle Tony Garnier ou Baltard avec plus de 10 %.

Les conditions météorologiques impactent le visitorat quand les salons ont lieu, mais aussi sur la production à des périodes clefs de l'évolution des vignes.

Des séquences de gels, inondations, stress hydrique, ont touché fortement certaines zones du vignoble et par effet ricochet le nombre d'exposants est en baisse ou le sera à court terme, par manque de vins.

Il faut s'attendre à des répercussions à la fois sur l'offre vins présentes sur nos salons, Il va de soi que des épisodes aussi forts en destruction de vendanges ou de vignes, ont et auront des tant sur l'offre vins sur nos salons, par la baisse ou l'absence de producteurs de certaines appellations, que sur les ressources de la Confédération pour celles qui émanent directement des salons.

Nos ressources reposent sur la santé de celles de nos adhérents.

CRÉATION D'UNE BASE MAILS DE LA COMMUNAUTÉ VIGNERONS INDÉPENDANTS

La Confédération, après 40 ans d'existence et d'activités, n'a pas constitué de bases clients qualifiées. Cette base est une réponse à la nécessité de créer une communauté Vignerons Indépendants suffisamment accompagnée, animée, pour assurer la promotion des actions commerciales et de communication des Vignerons Indépendants de France.

Les salons sont un des outils à notre disposition pour cibler un public amateur de vins et acquis, pour une grande partie, à la cause des Vignerons Indépendants. Les 450 000 visiteurs qui passent la porte de nos évènements sont notre cible principale dans une 1^{ère} phase.

Une plateforme de génération et diffusion de e.invitations a été le support choisi. Le prestataire a été sélectionné sur la base d'un rapport qualité/prix qui repose sur la duplication par salon d'un modèle établi. Les exposants disposent d'un compte personnel qui leur permet de télécharger leur fichier clients, de rédiger un

mail type qu'ils définissent eux-mêmes, les e.invitations générées et personnalisées restent valables pour 2 personnes. Leurs clients peuvent à leur tour adresser un mail à leurs amis qui suivent alors le même processus jusqu'au téléchargement d'une invitation imprimable, ou numérique disponible sur smartphone ou tablette. Ces invitations sont, elles, valables pour 1 seule personne. Les deux types d'invitation sont utilisables sur 1 seul passage à la lecture d'un QRCode. Cette plateforme a été lancée à l'occasion du salon de la Porte de Versailles 2017.

La Confédération s'est engagée à ne pas utiliser les fichiers clients des exposants. Ils sont les seuls à disposer de leurs codes d'accès.

Les amis de leurs invités intègrent la base salons mais aussi la base clients du vigneron à l'origine de l'envoi. Les adresses mails sont utilisées à la promotion des activités des Vignerons Indépendants (salons, pique-nique, concours, marque collective etc...). Cette plateforme répond à la nécessité de constituer une base mails mais aussi de limiter la multiplication des e.invitations sur la toile du fait d'un passage unique par visiteur.

3.1.2 LES SALONS GRAND PUBLIC PETITS FORMATS

2017, UNE ANNÉE DIFFICILE, COMME LES MOIS PRÉCÉDENT UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'année 2017 permet de confirmer que le salon de Baltard est en pleine croissance, alors que Nature et Vins comme Blotzheim ont connu un ralentissement... Cette année a permis la consolidation du salon de Baltard (mai) et dans une moindre mesure celui de Blotzheim (octobre).

2017 a aussi vu le ralentissement de l'intérêt du public parisien, pour le Salon « Nature et vins », 100 % vins biologiques et Haute Valeur Environnementale (HVE), qui a connu un recul de visitorat, Porte de Champperret, fin mai.



Salon des vins de Nogent-sur-Marne au Pavillon Baltard.

1 - SALON DES VINS DE NOGENT-SUR-MARNE (PAVILLON BALTARD)

Cette 5^e édition voit de nouveau augmenter son visitorat (+17 %) et atteint 2000 visiteurs (1700 en 2016). Le nombre d'exposants est lui stable, malgré un turn-over récurrent de 20 % des exposants.

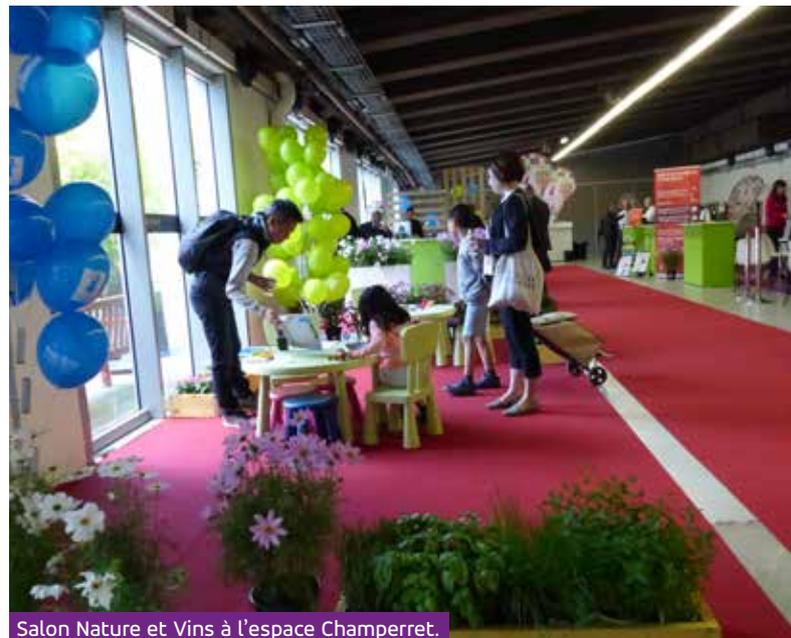
Le salon, dans sa phase de stabilisation, ne permet pas encore une ouverture à un plus grand nombre de vigneron. La demande d'inscription est pourtant revenue à un niveau intéressant, la qualité des clients et la satisfaction des exposants étant importantes. Le principe du maintien de l'équilibre dans la représentativité des appellations est appliqué, d'où une limitation du nombre d'exposants.

Le plan de communication et les moyens déployés ont été reconduits sur l'Est parisien qui est la zone de chalandise naturelle, du fait de la situation du Pavillon Baltard. Les éditions précédentes nous ont permis d'observer que les parisiens franchissaient difficilement le périphérique et ne constituaient donc pas une cible intéressante pour le salon.

Les supports utilisés auparavant ont été maintenus : affichage dans les villes alentours, sur les réseaux d'affichage ainsi que chez les commerçants (organisation d'un jeu concours), annonces dans la presse locale, maintien de partenariats (Idéemiam et Oui Fm), accompagnés du soutien de la ville de Nogent qui a assuré la promotion de l'évènement sur ses supports municipaux. Opération de street-marketing avec la distribution de 5000 flyers par des triporteurs électriques la semaine précédant le salon. Le soutien du maire de Nogent pour la reconnaissance de notre évènement dans la ville est toujours un atout considérable. Le Président des commerçants de la ville apporte également son soutien. Tous deux nous ont rendu visite.

L'accueil du salon dans la ville nous a amenés à reconduire la participation des acteurs locaux de la culture en suivant le leitmotiv art et le vin depuis la création du salon. Pour cela, nous avons de nouveau mis à disposition l'espace scénique pour accueillir des artistes du Val de Marne et mettre en avant leur travail. Les coursives ont également accueilli une exposition (sculpteur/peintres). La présence de la Galerie Christian Crozet AAA positionne le salon comme un évènement qui s'installe dans la ville.

Cette 5^e édition soutenue par la communication inscrit le salon, peu à peu, comme un rendez-vous à Nogent. La fréquentation en augmentation en est la preuve, et rassure sur le devenir du salon. Un repas, de nouveau organisé pour les exposants le vendredi soir, a confirmé la touche de convivialité de cette manifestation et une occasion de se rencontrer et échanger hors du temps du salon. Un espace en libre-service de cafés et thés est ouvert la durée du salon aux exposants.



Salon Nature et Vins à l'espace Champerret.

2 - SALON NATURE ET VINS, LE SALON DES VINS BIO ET HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Nous avons reconduit un troisième évènement de petit format, sur le thème des vins biologiques et des exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE). Cette demande du grand public nécessitait une prise de position forte qui en 2015 a permis l'émergence de cette manifestation. 2017 a confirmé, en demi-teinte, l'intérêt du public pour une telle opération.

L'importance de la mise en avant de la « Haute Valeur Environnementale » a permis de renouveler l'obtention du Haut Patronage du MAAF (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), Vignerons Indépendants étant le principal acteur dans la promotion de cette certification publique, soutenu par le Ministre de l'Agriculture et ses services, présents lors de la tenue de ce salon.

De nouveau, la répartition entre vins bio, ou biodynamique et entreprises certifiées HVE est de 80 % contre 20 %. 80 exploitations étaient de nouveau présentes, et 2446 visiteurs ont franchi les portes du salon (3100 en 2016, soit -12 %). Pour une troisième édition, ce chiffre est décevant, interroge sur les raisons de cette baisse, le plan de communication ayant été le même qu'en 2016.

Le dispositif de communication (affichages, relations presse, achats d'espace dans les quotidiens régionaux) a été maintenue, le partenariat passé avec Naturalia, leader de la distribution bio en Ile de France également. Des invitations et des affiches ont été envoyées dans 97 magasins, Naturalia a assuré une présence in situ, en distribuant des tomates-cerise et distribuant des flyers. Télérama Sortir est également partenaire du salon. Les séances d'initiation à la dégustation ont également accueilli des conférences/débats sur la biodiversité, et la HVE, animée par des membres de l'Agence Bio et du MAAF.

Toujours différent des autres salons l'aménagement de Nature et Vins plait au public comme aux vigneron. En revanche, à terme, il faudra envisager de déménager, l'Espace Champerret n'étant pas forcément le plus agréable pour ce type de salon. Les modalités d'entrée ont été simplifiées: plus de verre consigné, mais entrée gratuite avec verre payant à 1€. Ce qui n'a pas perturbé les visiteurs.

Les différents échanges avec des exposants confirment notre sentiment que l'Espace Champerret n'est pas adapté à cette thématique de salon. Un groupe de travail d'exposants a été constitué pour réfléchir ensemble à la suite de ce salon.

3- SALON DES VINS DES VIGNERONS DE BLOTZHEIM



Le nombre d'exposants s'est maintenu à 18 inscrits en 2016. Après l'édition 2016 qui avait vu disparaître beaucoup d'exposants (30 au total) la Confédération s'était interrogée sur la pertinence de maintenir ce salon. Au final, cette édition a tout de même répondu aux attentes des vignerons,

malgré une chute drastique de fréquentation: -50 %, passant de 768 visiteurs à 384. Si la météo exceptionnelle explique en partie cette situation, ce salon doit faire l'objet d'une profonde remise en question pour 2018.

Le contexte concurrentiel local est un facteur toujours réel au positionnement difficile du salon dans le paysage local. La communication sur la Suisse a été abandonnée: trop onéreuse pour le très faible retour de clients helvètes. Ce village occupe une situation stratégique entre 3 pays, France, Suisse et Allemagne. Pour autant la taille du village de Blotzheim est un handicap quant aux possibilités d'affichages limitées à l'offre municipale qui elle-même est occupée par les animations des associations multiples et très actives.

Nous avons de nouveau pu nous appuyer sur le concours d'une association locale, très active, qui a procédé à de « l'affichage sauvage » autorisé par le Maire en bord de routes.

LE SALON PROFESSIONNEL DE LONDRES

Dans la droite lignée de 2016, la situation économique européenne générale a entraîné la baisse de performance des acteurs de la filière vin. Les exposants n'investissent plus comme avant, de nombreuses régions étant touchées par un manque de récolte et les acheteurs étant sur-sollicités, le contexte est tendu. L'annonce du Brexit a considérablement impacté les flux d'affaires.



Le salon de Londres.

Aussi, eu égard aux difficultés rencontrées sur le salon allemand de Düsseldorf (manque d'exposants comme de visiteurs), décision a été prise de cesser cette manifestation en 2017.

Le salon de Londres s'est tenu le 10 janvier 2017 en partenariat avec Business France. Partenariat qui repose sur l'offre Vigneron Indépendant et l'utilisation de la marque pour les VIF, une opération subventionnée, l'organisation sur place et le recrutement des acheteurs pour Business France. Cependant, force est de constater que l'intérêt des adhérents comme des visiteurs professionnels s'est émoussé avec le temps.

30 Vignerons seulement s'étant inscrits (comme en 2016), nous avons dû investir un lieu plus adapté: la Vinyl Factory, ancien fabrique de disques vinyles, qui s'est reconverti en lieu événementiel. S'il est connu et prisé du sérail professionnel londonien, il n'a pas permis d'accueillir suffisamment de visiteurs. Le positionnement de cette manifestation devra faire l'objet d'une réflexion sur 2017, pour envisager une évolution pour les années à venir.

3.1.3 / LE CONCOURS QUI DONNE LA PAROLE AUX « AMATEURS AVERTIS »



Les 17 et 18 mars 2017, à l'Espace Charenton (Paris 12^e), le jury de consommateur a récompensé les meilleurs vins de Vignerons Indépendants parmi 6135 échantillons dégustés cette année. 1 716 médailles ont été attribuées.

La philosophie du Concours des Vins des Vignerons Indépendants est unique. Il s'agit de faire juger des vins par des amateurs avertis. Depuis des années nous recrutons et nous formons des femmes et des hommes non professionnels pour être jurés. Ils notent les vins et attribuent les médailles selon leur goût...
Ce qui prime avant tout c'est l'émotion et le plaisir du palais du consommateur. Un parti pris qui donne de très bons palmarès.

Riche de plus de 28 ans d'expérience, le Concours des Vins des Vignerons Indépendants est le seul concours national qui soit exclusivement réservé aux vins de Vignerons Indépendants. Les échantillons sont soumis à 2200 amateurs avertis qui ont pu laisser s'exprimer leur satisfaction et leur plaisir.

UNE DESCRIPTION ORGANOLEPTIQUE DE VOTRE VIN

Participer au Concours c'est une démarche positive. En effet, chacun des vins présentés est dégusté et soigneusement décrit pendant la dégustation. Une description étoile reprenant les 12 descripteurs organoleptiques de la dégustation est envoyée par mail à chaque vigneron participant.

LE JUGEMENT DE VOS VINS

Les échantillons anonymes sont soumis à l'appréciation des dégustateurs qui sont, pour la plupart des clients fidèles de nos salons des Vins. Une table de dégustation est composée de 4 jurés. En moyenne, 15 vins sont dégustés. C'est la synthèse de leur avis qui détermine l'attribution éventuelle de la médaille. Dans la continuité du processus d'anonymage, toutes les fiches de dégustation sont saisies en lecture optique.

LES COUPS DE CŒUR PARMIS LES MÉDAILLÉS



Le positionnement proche des consommateurs a été décisif pour initier un partenariat solide avec le magazine L'Express qui apporte une notoriété supplémentaire. Le magazine propose à ses lecteurs de décerner parmi les médaillés leurs Coups de cœur, dans un

esprit de dégustation plaisir qui rejoint l'orientation des Vignerons Indépendants.

Dans la belle famille du vin, les amateurs éclairés ont aussi leur mot à dire. En témoigne le palmarès de la 4^e édition de la grande dégustation Coups de cœur des lecteurs de L'EXPRESS. Le 16 juin 2017, dans les locaux du journal L'EXPRESS, 100 fidèles de l'hebdomadaire se sont

retrouvés pour sélectionner leurs flacons préférés parmi les médailles du Concours des Vignerons Indépendants. Deux heures de dégustation à l'aveugle ont permis de dresser ce palmarès de 48 cuvées. Le palmarès a été publié dans l'édition L'EXPRESS n° 3453 du 6 septembre 2017.

3.1.4 / LES VIGNERONS INDÉPENDANTS, ACTEURS DE L'ŒNOTOURISME

L'activité œnotouristique apparaît comme étant l'opportunité de créer de la valeur au domaine et de lui conférer une large visibilité. Grâce à l'activité œnotouristique, les domaines peuvent se différencier de leurs concurrents et créer de la valeur-ajoutée. En ce sens, les Vignerons Indépendants ont la volonté d'ouvrir les portes de leur domaine à la clientèle initialement rencontrée sur les salons des Vignerons Indépendants de France.

L'œnotourisme, réelle source de diversification, apparaît comme étant une activité d'avenir. Grâce à leur dynamisme et aux nombreuses initiatives menées, les Vignerons Indépendants sont devenus des acteurs indispensables pour l'avenir touristique et économique de leurs territoires ruraux.

UNE ACTIVITÉ QUI S'ORGANISE AUTOUR DE VALEURS HUMAINES REMARQUABLES



Le partage

Partager la passion de la vigne et du vin avec le public est l'objectif premier du Vigneron Indépendant. « Si je suis Vigneron Indépendant c'est que je veux vinifier moi-même mon raisin, dans ma cave, pour faire mon vin », tel est l'adage du Vigneron Indépendant.

Les professionnels viticoles élaborent des vins uniques et authentiques, non standardisés avec l'infini respect de leur territoire. Autant de valeurs qui caractérisent le statut de Vigneron Indépendant.

Selon Philippe Blanck, Vice-président des Vignerons Indépendants de France en charge de l'œnotourisme, « l'œnotourisme c'est faire prendre conscience de la dimension culturelle du métier au public ». Ainsi, c'est ensemble, que les Vignerons Indépendants de France mènent une réflexion sur la création d'activités innovantes qui s'articulent autour de riches valeurs humaines et patrimoniales.

Les Vignerons Indépendants portent une attention toute particulière aux attentes et demandes de leur clientèle fidèle et potentielle. La création d'expériences et de souvenirs leur est primordiale pour satisfaire le public qui souhaite vivre des émotions lors de moments uniques. La découverte d'un univers, un métier passion, une façon de vivre et une philosophie est proposée au public. Celui-ci se retrouve donc en immersion totale s'il pousse la porte d'un domaine Vigneron Indépendant. Le Vigneron Indépendant cultive sa vigne, vinifie et élève son vin, le met en bouteilles dans sa cave et le commercialise. Le public a donc l'opportunité de rencontrer des hommes et des femmes passionnés, pour qui l'authenticité et le savoir-faire sont leur quotidien.

LA DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER AUTHENTIQUE GRÂCE À LA RENCONTRE



Les Vignerons Indépendants prônent de fortes valeurs humaines. Leur métier implique une forte notion de partage et d'échanges. Aujourd'hui, 85,2 % des adhérents au mouvement des Vignerons Indépendants accueillent des touristes sur leur exploitation. Chez le

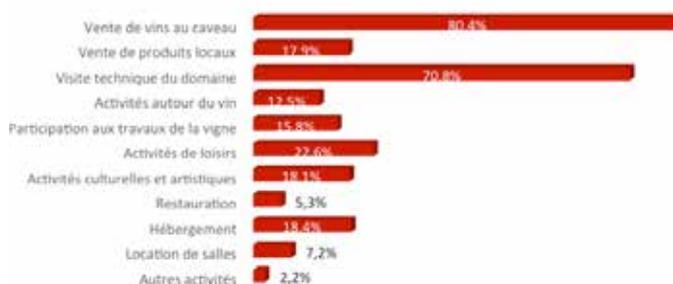
Vigneron Indépendant, l'activité œnotouristique invite à la découverte des coulisses des domaines viticoles et des richesses cachées de la vigne. L'accueil au domaine prend des formes très variées, ce qui en fait sa richesse et une des spécificités du mouvement des Vignerons Indépendants.

Les initiatives sont riches et diverses. Les vigneron travaillent constamment sur l'invention de nouvelles façons de recevoir et sont en perpétuelle recherche d'innovation.

Le public peut partir à la découverte de ce métier authentique lors d'une escapade journalière ou le temps d'un week-end. Différentes formules présentées sur le site vigneron-indépendant.com offrent au public l'opportunité de partir à la rencontre de ces hommes et de ces femmes.

DES ACTIVITÉS DIVERSES POUR SUSCITER LA CURIOSITÉ DU VISITEUR

En 2016, 90 % des vigneron qui accueillent du public proposent au minimum 2 activités au sein de leur domaine. Le duo dégustation et visite du domaine est le plus fréquent, associé à une 3^e activité. La visite technique du domaine pendant laquelle le vigneron explique son métier et son travail est l'activité la



plus fréquemment mise en place, pour 70,8 % des professionnels viticoles. Suivent des activités de loisirs telles que des balades dans les vignes, des cours de cuisine, des accords mets et vins (22,6 %) puis des activités dites de culturelles et artistiques telles que des expositions permanentes ou temporaires (18,1 %). En moyenne, un vigneron qui accueille des touristes propose 3,2 activités. Il existe une dynamique de développement œnotouristique plus forte pour 21,2 % des vigneron indépendants qui proposent au minimum 5 activités sur leur domaine.

VIGNERON-INDEPENDANT.COM : VITRINE NATIONALE DE L'ACTIVITÉ ŒNOTOURISTIQUE



Face aux nouvelles tendances de création de séjours sur Internet, la création d'une vitrine nationale de l'activité œnotouristique chez les Vignerons Indépendants est apparue comme essentielle. Grâce à cette vitrine nationale les domaines viticoles Vignerons Indépendants bénéficient d'un gain de visibilité auprès du grand public. L'objectif de la page œnotourisme sur le site internet Vigneron-indépendant.com, est de permettre au plus grand nombre d'internaute avec une appétence vin d'accéder aux offres accueil des vigneron. Pour ces amateurs, le site Vigneron-indépendant.com devient une référence pour construire son séjour à la carte. Grâce au moteur de recherche puissant, ils peuvent choisir où dormir, où manger, que faire sur le domaine. Ils contactent directement le vigneron. L'accueil au domaine quelle que soit sa forme, peut désormais faire partie d'une offre séjour conçue par nos soins et commercialisée par une agence de voyages,

spécialisée dans le tourisme viticole. Les Vignerons Indépendants de France proposent deux types de séjours clés en main. Une offre court séjour de 2 jours et 1 nuit et une offre grand séjour de 4 jours et 3 nuits. Ces offres avec hébergement au domaine ou en hôtel 4 étoiles, proposent obligatoirement une visite dégustation chez un vigneron indépendant

DE L'ÉLABORATION DU VIN À LA CRÉATION D'UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT



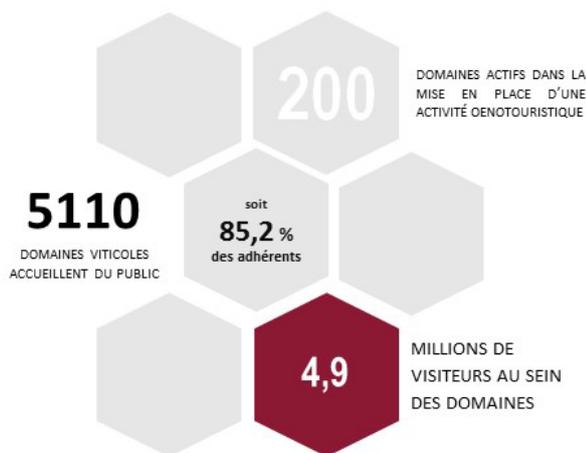
1,55 MILLIONS DE NUITÉES

Savoir élaborer le vin, oui mais recevoir également. Accueillir le visiteur et l'immerger dans son intimité... Pour donner encore

plus de sens à cette priorité, de nombreux vignerons indépendants proposent aux visiteurs de séjourner au cœur de leur domaine, dans le vignoble.

Aujourd'hui, ce sont 1104 adhérents Vignerons Indépendants qui offrent une prestation d'hébergement (gîte rural, chambre d'hôte, camping) pour une capacité d'hébergement estimée à 13800 lits. Parmi eux, 44 % sont référencés chez Gîtes de France, réel gage de qualité dans le secteur de l'hébergement. Certains Vignerons Indépendants sont également labellisés Clé Vacances (11,5 %) et Bienvenue à la ferme (5,8 %). Ou encore référencés sur Booking.com (11,5 %) et AirBnB (6,3 %).

UN MOUVEMENT EN EXPANSION



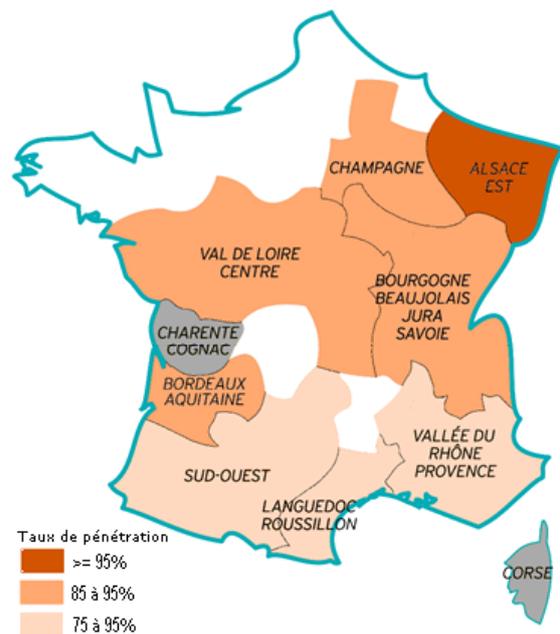
Le mouvement des Vignerons Indépendants recense 5110 domaines viticoles accueillant du public, soit 85,2 % des adhérents au mouvement. Parmi ces domaines, 200 ont une réelle dynamique de développement oenotouristique et sont très actifs dans la mise en place d'activités autour de la vigne et du vin destinées

aux visiteurs. Le réseau des Vignerons Indépendants de France représente 50 % des caves françaises et capte 65 % du visitorat. Les caves et domaines ont accueilli 4,9 millions de visiteurs dont 1,6 million de visiteurs étrangers soit 32,6 % de l'ensemble des visiteurs. Cette démarche ne cesse de prendre une place majeure dans les projets d'avenir des professionnels viticoles.

Preuve de cette dynamique, 1 professionnel viticole sur 3 ayant déjà ouvert son domaine à l'activité touristique, affirme vouloir continuer à innover et dynamiser son domaine au travers l'évolution de son offre oenotouristique dans les années à venir.

Les professionnels viticoles qui ne reçoivent pas de touristes sur leur domaine (14,8 %) affirment pour 3,5 % d'entre eux vouloir ouvrir les portes de leur domaine à l'activité touristique et se lancer dans l'accueil de touristes dans les années à venir avec pour priorité l'accueil au caveau incluant la dégustation et la vente mais également la visite technique du domaine. À terme, la pratique de l'oenotourisme pourrait toucher près de 90 % les exploitations viticoles.

L'OENOTOURISME PRÉSENT DANS TOUTES LES RÉGIONS VITICOLES



Le taux de pénétration des régions viticoles s'élève au-delà de 90 % pour 5 bassins viticoles. Les 3 bassins viticoles restants, Languedoc-Roussillon, Sud-Ouest et Vallée du Rhône-Provence sont quant à eux en deçà de la moyenne nationale relative aux pratiques touristiques (=85,2%). Cette faible pratique est corrélée à une activité vrac très répandue sur ces secteurs au détriment de la vente en conditionnement et vente directe, facteurs d'attractivité des touristes. Parmi ces adhérents, 5112 domaines viticoles, se sont lancés dans le développement d'une activité oenotouristique.

VIGNERON INDÉPENDANT, UN MODÈLE À DÉFENDRE

Les Vignerons Indépendants de France rencontrent de nombreux obstacles au développement de l'activité œnotouristique. Le Syndicat des Vignerons Indépendants opère donc une forte représentation pour défendre le métier de Vigneron Indépendant et réduire les freins à l'œnotourisme. Il est nécessaire que les professionnels puissent travailler sans entrave dans l'objectif de favoriser le développement de l'activité œnotouristique au sein de leurs domaines et caves viticoles. Le mouvement des Vignerons Indépendants travaille à la diminution de ces freins en proposant, entre autres, des évolutions des régimes fiscaux.

Dans le cadre de la Loi de finances pour 2018. Un amendement a fait l'objet d'une attention particulière de la part des Vignerons Indépendants, car ils correspondaient aux pistes d'évolution des régimes fiscaux qui ont été dégagées lors des groupes de travail. Les fédérations ont en ce sens été sollicitées afin de sensibiliser leurs parlementaires, et grâce à la mobilisation du réseau, tant au niveau local qu'au niveau national. Un amendement a été adopté, il vise à relever les seuils fiscaux des activités accessoires au résultat agricole, à 50 % du chiffre d'affaires et à 100 000 euros (au lieu de 30 % et 50 000 euros). Cette évolution était proposée depuis plusieurs années par les Vignerons Indépendants afin de lever les freins au développement de l'œnotourisme, secteur dans lequel les vigneronns se montrent très dynamiques: c'est désormais chose faite.

FORMER ET PROFESSIONNALISER DANS UN SOUCI DE QUALITÉ

Dans l'objectif de créer une dynamique de travail à l'échelle nationale, le mouvement des Vignerons Indépendants porte un grand intérêt à la formation et à la professionnalisation des vigneronns. Il s'agit pour le mouvement, d'améliorer les performances et la technique des Vignerons Indépendants.

Des outils d'aide à la formation, telles que des fiches technicité et de compétitivité à destination des professionnels sont éditées. Ces fiches proposent aux Vignerons Indépendants de bénéficier d'informations d'aide à la décision et de réels conseils pour la gestion de l'activité au quotidien. Elles s'articulent autour de sujets d'actualité, souvent facteurs de la pérennité de l'activité professionnelle des vigneronns indépendants. Aujourd'hui, 67 fiches sont à disposition des vigneronns adhérents. Ils bénéficient ainsi d'outils de professionnalisation pertinents leur permettant d'être en phase avec les attentes de la clientèle, les nouvelles pratiques sur le marché et la réglementation liée à la filière vin.

En complément de ces fiches, des groupes de travail sont constitués dans l'objectif de générer des échanges d'expériences et ainsi créer une réelle complémentarité aux fiches technicité et compétitivité.

3.2 / LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ancrer les entreprises dans l'avenir et le territoire en développant une viticulture indépendante durable, tel est l'enjeu des Vignerons Indépendants de France. Pour la viticulture, le métier de Vigneron Indépendant devra être respectueux de l'environnement, durable, praticable à long terme, équitable, socialement acceptable et conforme à une éthique. La confédération propose aux vigneronns-adhérents des outils pour développer les performances de leur entreprise:

- Des centaines d'heures de formation dispensées chaque année sur tout le territoire.
- Des fiches « compétitivité » et « technicité » publiées mensuellement.
- Des échanges de connaissances et d'expériences lors du rendez-vous annuel des « Rencontres nationales des Vignerons Indépendants ».
- La démarche Qualenvi pour s'engager dans la Certification Environnementale des Exploitations.
- Un « Passeport vers la Haute Valeur Environnementale » pour accompagner les vigneronns vers la certification HVE

3.2.1 INFORMER ET FORMER

INFORMER

LA FICHE « COMPÉTITIVITÉ »

Les Vignerons Indépendants vivent dans un environnement qui change, où la perception du vin par le consommateur évolue, son comportement également, et où la pression par les acheteurs est de plus en plus forte. Ils disposent pour faire face à ce contexte de grandes forces à développer, mais aussi de quelques faiblesses à surmonter. De ce constat est née à la confédération, la volonté de publier régulièrement des fiches conçues comme des outils d'aide à la « bonne » décision. Tous les mois, une nouvelle fiche est envoyée aux fédérations de notre réseau pour être diffusée auprès des vigneronns adhérents.

LA FICHE « TECHNICITÉ »

Petite soeur de la fiche compétitivité, elle est plus opérationnelle et permet aux vigneronns de trouver des astuces concrètes pour la gestion de leur entreprise au quotidien.

FORMER

LES FORMATIONS ANFOVI

La formation, c'est aujourd'hui des outils au service des entreprises pour leur permettre d'évoluer dans leur métier et pour s'adapter à leur environnement. L'association est dirigée par un conseil d'administration. Président: Noël Lassus (Vigneron Indépendant dans le Gers)

En 2017, plus de 240 vignerons ou salariés de domaines ont participé aux formations mises en place par ANFOVI par l'un de ces partenaires. Près de 3200 heures de formation ont été dispensées dans le domaine de la Haute Valeur Environnementale et de la biodiversité.

3.2.2 / ACCOMPAGNER « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » : LE LABEL QUI CERTIFIE LES ENTREPRISES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



La Confédération est convaincue de l'intérêt de la démarche visant à la Certification environnementale des entreprises agricoles et à l'obtention du label Haute Valeur Environnementale, mis en place par les pouvoirs publics, pour inciter les vignerons

indépendants à se convertir à de nouvelles pratiques, plus respectueuses de l'environnement. Vignerons Indépendants de France, précurseur dans le domaine, a démontré qu'une telle démarche était adaptée à une exploitation de vigneron indépendant.

DES FÉDÉRATIONS DU RÉSEAU TRÈS ACTIVES

Avec le concours des fédérations régionales et départementales, 25 stages « Passeport vers la Haute Valeur Environnementale » ont été organisés sur l'ensemble du territoire. Des conventions ont également été signées avec des organismes techniques pour étendre le champ d'action et d'accompagnement et plusieurs interprofessions du vin s'engagent pour faire la promotion de nos stages « Passeport vers la HVE ».

COMMENT S'ORGANISE LE « PASSEPORT VERS LA HVE » ?

Action courte de 2 jours, rapide, fiable et adaptée aux vignerons, au cours de laquelle le domaine calcule de manière simple et rapide ses indicateurs sur la biodiversité et la performance technique. À l'issue de l'action, le domaine connaît son niveau pour préparer aussitôt son audit de certification « Haute Valeur Environnementale ».

L'ASSOCIATION QUALENVI

Depuis l'été 2012, Qualenvi a le statut d'équivalence au niveau 2 de la Certification environnementale des exploitations. Cette équivalence permet aux vignerons « Qualenvi Lauréat » de certifier officiellement leurs bonnes pratiques environnementales. Elle permet également, dans le cadre de dossiers PAC, de limiter la pression des contrôles administratifs. Enfin, elle ouvre une voie directe aux vignerons qui veulent accéder au niveau supérieur (niveau 3) permettant d'accéder au statut d'exploitation certifiée de « Haute Valeur Environnementale ».

Toutes ces actions concourent à faire des Vignerons Indépendants des champions de la certification environnementale. En 2017, 40,3 % des adhérents ont des pratiques environnementales certifiées au titre de l'Agriculture Biologique et/ou des niveaux 2 ou 3 de la certification environnementale des exploitations.

3.2.3 / PLATEFORME DE VENTE

Le site de vente connaît une croissance de son chiffre de vente, qui frôle le million cette année.

L'offre est toujours dense avec plus de 3500 vins en vente sur le site de vente directe des Vignerons Indépendants pour 550 vignerons inscrits, qui fait du site la plus grande cave virtuelle de France.

La largeur de notre offre en fait autant un avantage qu'un défaut. En effet, les sélections thématiques hebdomadaires aident les consommateurs à s'orienter dans la gamme des vins disponibles.

Un plan d'actions a été élaboré pour 2017 entre Vignerons Indépendants de France et Plugwine, en 2 temps, à court terme et à moyens termes.

Vignerons Indépendants, à court terme :

- Poursuit le réinvestissement de l'intégralité des commissions sur le site
- Finance les achats de mots clefs pour augmenter le référencement du site
- Finance les tests de frais de port gratuit pour les clients
- Investit dans les réseaux sociaux
- Travaille à la refonte du site institutionnel
- Développe les actions de notoriété sur les réseaux sociaux.

Plugwine travaille au tagage du site pour mieux appréhender le parcours client pour agir à développer le taux de rebond d'une part et le taux de conversion d'autre part. En effet pour rendre ces taux plus performants, il est nécessaire d'analyser les données pour agir dessus.

À longs termes, Vignerons Indépendants :

- Développe une base mails qualifiés à partir en particulier des visiteurs salons

Plugwine :

- Travaille à la refonte du site de vente en lui donnant une dimension plus personnalisée aux valeurs et aux personnalités des Vignerons Indépendants.
- Crée un process de relance aux internautes qui ont abandonné leur panier

Les actions de marketing sont financées par le réinvestissement des commissions qui reviennent aux Vignerons Indépendants de France. Elles se sont réparties cette année entre les achats de mots-clefs, les campagnes d'e-mailing, et les frais de livraisons offerts. Cette dernière s'est avérée être un véritable levier d'achats.

Le chiffre d'affaires a progressé de 45 % sur le mois d'octobre par rapport au même mois de 2016. La même opération a été reconduite en décembre sur 15 jours. Le succès s'est confirmé.

Les achats de mots clef ont un retour sur investissement de 100 %, 1 euro investi rapporte 2 euros. Cette méthode est la moins risquée mais son efficacité reste limitée.

Une opération de recrutement et une autre d'acquisition a été organisée avec une agence spécialisée.

Les chiffres d'affaires en valeur 2016 faisaient en effet état que le taux de conversion était le meilleur sur le public qui provenait de Facebook, mais le chiffre d'affaires était modéré par le petit nombre de clients qui provenait de ce canal.

Cette campagne a démarré en décembre.

Le développement de base de données repose aujourd'hui sur des invitations électroniques pour les salons, qui passent désormais par une plateforme. Les visiteurs qui souhaitent recevoir une invitation déposent leur mail, leur code postal et leur nom. Une coche, précochée, valide leur envie de recevoir les informations relatives aux Vignerons Indépendants, conformément aux recommandations de CNIL. Cette base n'a pas pour objet la promotion du site de vente en tant que telle, mais de construire une « communauté Vignerons Indépendants » qui partage les valeurs communes des Vignerons Indépendants.

OPÉRATION COFFRE DE NOËL

D'un commun accord, il a été décidé de programmer une vente de 2 coffrets de vins de Vignerons Indépendants à l'occasion des fêtes des fins d'année.

L'objectif de cette nouvelle formule est de lancer un produit exclusif web pour développer la notoriété du site et son chiffre d'affaires.

Cette opération avait valeur de test pour construire des futures offres.

L'offre était composée de :

- 1 coffret de 6 bouteilles à 98 euros TTC : 1 effervescent, 2 blancs, 3 rouges
- 1 coffret premium de 6 bouteilles à 120 euros TTC : 1 champagne, 2 blancs, 3 rouges
- Frais de port inclus



Après avoir établi les besoins, un appel d'offres a été envoyé à tous les adhérents présents sur le site de vente et également présents sur le site plugwine pro. Plugwine pro a acheté les vins sélectionnés aux vignerons et a mis les coffrets constitués de 6 bouteilles différentes à la vente. 120 coffrets de chaque catégorie étaient disponibles à la vente.

120 échantillons ont été réceptionnés, préparés et dégustés à la Confédération, par un professionnel de la Revue des vins de France.

La communication de cette opération était basée sur :

- Les outils de communication proposés en prestation par la Revue des Vins de France : une vidéo de présentation des vins de chaque coffret et leur accord mets et vins, diffusés sur le site de la RVF et une présentation du coffret à leurs 25 000 abonnés de leur e.lettre
- Diffusion de la vidéo sur nos propres supports
- Mise en avant de l'offre sur le site de vente
- Mise en avant de l'offre sur les réseaux sociaux des Vignerons Indépendants

La vente était programmée du 10 décembre jusqu'au 20 décembre, pour garantir les livraisons.

Les résultats de vente se sont avérés décevants. Les enseignements tirés serviront à affiner notre offre et les modes opératoires à une prochaine occasion.

L'OFFRE PLUGWINE

L'offre Plugwine s'est étoffée de différents services proposés aux adhérents.

Le prix de l'abonnement annuel est de 40 euros/mois HT pour près de 330 adhérents, inscrits sur le site depuis sa création. Pour les autres l'abonnement est de 65 euros/mois pour 600 cols.

Cette offre à tiroir permet aux différents profils d'adhérents de trouver le service le plus adapté à leurs besoins.





04

COMMUNIQUER

4.1 / LA COMMUNICATION INTERNE

4.2 / LA COMMUNICATION EXTERNE

4.3 / LA COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

04

COMMUNIQUER

4.1 / LA COMMUNICATION INTERNE

4.1.1 / LE JOURNAL VIGNERON INDÉPENDANT

Édité à 7 000 exemplaires, le journal interne des Vignerons Indépendants de France est envoyé chaque trimestre à tous les adhérents et à un fichier de 300 personnalités du monde viticole français et européen. Il est réalisé par l'agence Valeurs du Sud et relaye exclusivement l'information des Vignerons Indépendants de France.

Cette année, on retrouve en « Une » les dossiers suivants :



4.1.2 / LES « E-LETTRÉ DES VIGNERONS INDÉPENDANTS » :

LA E-LETTRÉ DES VIGNERONS INDÉPENDANTS

Elle est envoyée chaque semaine à 370 contacts membre du réseau des Vignerons indépendants : fédérations départementales et régionales, présidents de fédération, membres du Bureau national, membres des différentes commissions et groupes de travail. Chaque vendredi, elle permet de tenir le réseau informé du travail de chaque pôle et des actualités de la filière viticole.

LA E-LETTRÉ SYNDICALE

Hebdomadaire, elle est exclusivement adressée aux membres de la commission syndicale, aux membres du bureau de la confédération et aux directeurs de fédérations. Elle fait état des informations propres aux actualités du pôle syndical, de la filière et des bruits de couloirs qui impactent la vie politique de la viticulture. Un lien essentiel qui permet aux membres de la commission d'être bien informés.

LA E-LETTRÉ DU CLUB PARTENAIRES

À destination des référents des sociétés membres du Club Partenaires, elle est l'organe de liaison entre la Confédération et les entreprises du club. Sa ligne éditoriale est le partage d'actualités des sociétés, de la Confédération et du réseau Vigneron Indépendant

LA E-LETTRÉ HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Elle est adressée aux certifiés, aux membres de « Passeport pour la HVE », en démarche de certification ainsi qu'à des institutionnels et aux fédérations.

D'autres événements, permettent de tisser des liens forts au sein du réseau :

- Les séminaires administratifs : 1 à 2 par an,
- les visites dans les fédérations,
- les événements statutaires (Conseils d'administration, assemblées générales...),
- les diverses commissions et groupes de travail.

Voici comment reconnaître un vigneron indépendant.

Vigneron indépendant,
des vins et des personnalités authentiques.

vigneron-independent.com



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

4.2 / LA COMMUNICATION EXTERNE

4.2.1 UNE CAMPAGNE D’AFFICHAGE NATIONALE

Cette année, Vignerons Indépendants de France a communiqué par voie d’affichage. Un seul visuel a été choisi, pour plus d’impact, avec un message récurrent et simple à diffuser auprès des consommateurs : « Voici comment Reconnaître un vin de Vigneron indépendant ».

Le dispositif a été plus important encore qu’en 2016 avec plus de 8000 faces (vs 7000) sur tout le territoire français.

L’affiche a été posée sur les grands réseaux d’affichage nationaux comme Clear Chanel, JC Decaux et Exterior Media mais aussi les réseaux privés. Cela a permis une couverture vaste dans les grandes villes mais aussi dans les villes péri urbaines du vignoble, dans la limite de leurs disponibilités sur la période choisie.

La campagne s’est étendue du 21 au 28 décembre pour 80 % des réseaux et le restant sur la semaine suivante.

Cette exposition a touché la cible des 25/49 ans. La performance du dispositif est d’une couverture de 83.7 %, d’une répétition de 22.7, et d’un total de 256 millions de contact toute France.

La reprise d’un des visuels de 2016 de l’agence Very Good Choice a permis de limiter les coûts à 250 k€ incluant les droits photos, la fabrication des affiches et la location des espaces. Il est à noter que le prestataire en charge des achats s’est révélé particulièrement performant pour cette campagne.

4.2.2 RÉSEAUX SOCIAUX

Les Vignerons Indépendants sont sur 2 médias sociaux Facebook et twitter.

Compte Facebook: @vigneronindependant

Pour rappel, la ligne éditoriale se décline en 3 axes:

1- Une mise en avant de toutes les activités du mouvement: événements, salons, actualité de la filière,

2- Une communication positive sur le vin, statistiques économiques, baromètres de tendances, études scientifiques, « les marronniers » grand rendez-vous incontournables comme le printemps / la saint-valentin... ainsi que les post dits « triviaux »

3- Les succès made in France que ce soit dans le domaine du sport, de la gastronomie, de la sommellerie, scientifique, culturel...

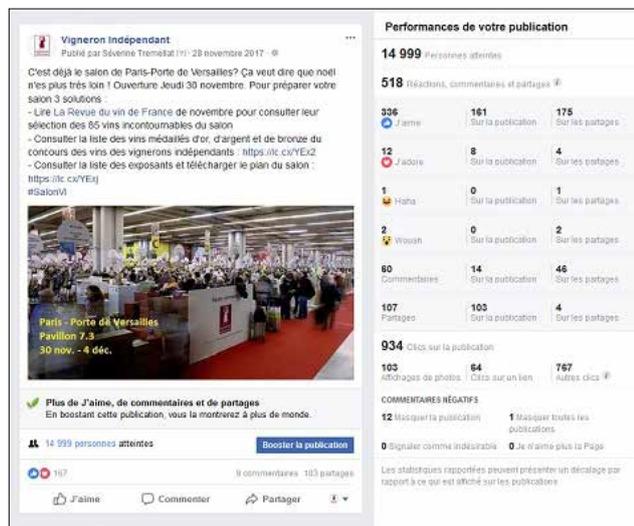
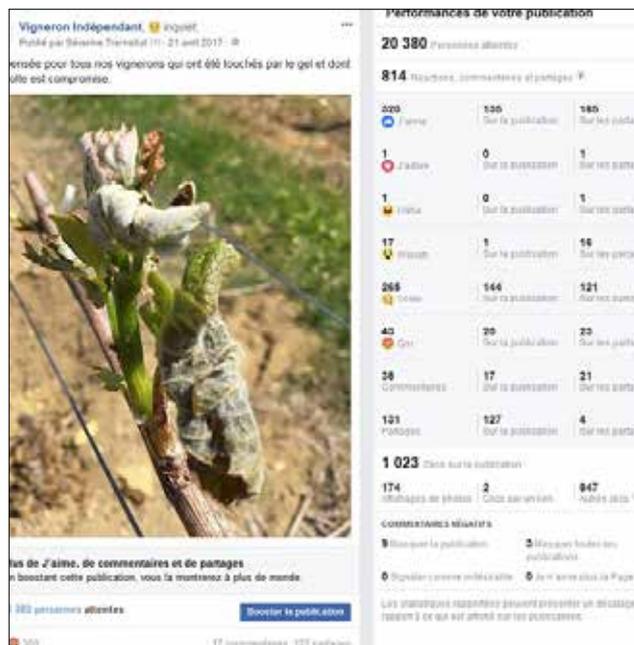
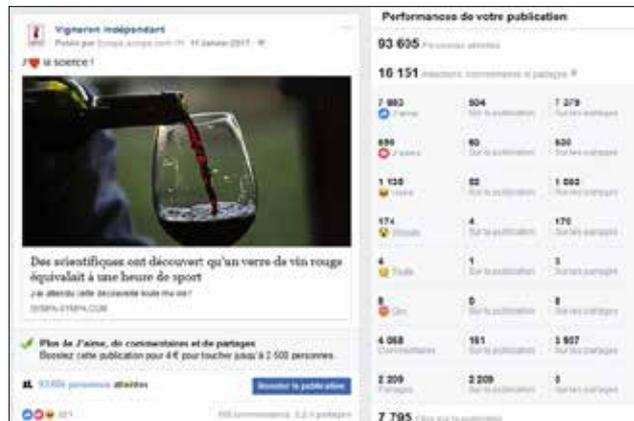
L’objectif d’augmenter la communauté de Fans de la page Vigneron Indépendant a été rempli puisque nous sommes passés de 15 000 à 30 000 fans au cours de l’année 2017.

L’agence WNP retenue pour développer le nombre de

fans sur Facebook a travaillé en étroite collaboration avec le service communication de la Confédération pour atteindre l'objectif fixé en mêlant achats et production de posts.

Cette augmentation de fans favorise la création d'une communauté Vignerons Indépendants et son animation.

Compte Twitter :



@vigneroindep #vigneroindependant

L'audience du compte twitter est plus professionnelle, composée de journalistes, et d'acteurs de la filière vins, viticulture et alcool.

Le nombre de twitt influe sur le nombre d'abonnés. Sans encore avoir atteint le chiffre fatidique de 10 000 abonnés, on s'en rapproche.

Les prises de position sur certains sujets, la communication positive sur la démarche Haute Valeur Environnementale, ou encore la mise en image des événements Vignerons Indépendants nationaux ou régionaux et les démarches politiques de la CEVI, sont autant de sujets qui créent des adhésions au compte Vignerons Indépendants.

4.2.3 / LES NEWS DES VIGNERONS INDÉPENDANTS : LA NEWSLETTER GRAND PUBLIC



Cette newsletter à destination du grand public a pour mission d'animer la communauté en cours de constitution, riche de 25 000 contacts. Y sont reprises principalement les actualités du mouvement audibles pour le grand public: informations sur nos salons et les services que les visiteurs peuvent y trouver; informations sur les autres événements du mouvement tel que le pique-nique ou le concours des vins.

Cette newsletter est envoyée selon l'actualité et n'a volontairement pas de régularité. Le nombre croissant de mails, qualifiés de code postaux, permet de géolocaliser les informations pour une plus grande pertinence auprès des destinataires.

L'internaute peut facilement s'y abonner sur la home page du site www.vignerons-independant.com

4.2.4 RELATIONS PRESSE

LISTE DES COMMUNIQUÉS ET LEURS THÉMATIQUES

- **20 janvier 2017** : dépôt de dossier aide à l'investissement – pour un délai supplémentaire!
- **2 mars 2017** : HVE – la 500^e exploitation agricole certifiée HVE est Vigneron Indépendant
- **25 avril 2017** : Face aux dégâts climatiques, les jeunes Vignerons Indépendants réagissent
- **27 avril 2017** : Thomas Montagne réélu à la présidence du mouvement
- **4 mai 2017** : Gel dans le vignoble / Les propositions des Vignerons Indépendants
- **13 juillet 2017** : Le tourisme se développe à vitesse grand V chez les Vignerons Indépendants
- **25 juillet 2017** : Journée technique – Rencontre Vignerons Indépendants et Association française d'agroforesterie
- **12 septembre 2017** : Expériences vendanges – faites les vendanges chez les Vignerons Indépendants
- **4 octobre 2017** : Levons les freins au développement de l'œnotourisme.
- **17 octobre 2017** : États généraux de l'alimentation – pas de modèle d'organisation Unique!

CONFÉRENCES DE PRESSE

Une rencontre avec la presse a été organisée le 30 novembre 2017, sur le Salon des vins des Vignerons Indépendants qui se déroulait à la porte de Versailles. L'occasion de faire le point sur l'actualité du mouvement et plus particulièrement sur l'œnotourisme; la certification HVE, l'étiquetage nutritionnel et les États généraux de l'alimentation.

4.3 / COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

4.3.1 / LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le SIA s'est déroulé du 27 février au 6 mars 2017, Pavillon 23. Cette année d'élections, Présidentielles et législatives, était un enjeu majeur pour la participation des Vignerons Indépendants de France et son réseau. Le pôle syndical a travaillé à un livre blanc qui a été remis aux politiques qui ont répondu à nos invitations.

Les objectifs du Salon étaient :

- Accroître la notoriété de la marque auprès du grand public.
- Rencontrer les institutionnels et politiques pour asseoir notre place d'interlocuteurs de la filière viticole et développer notre réseau d'influence.

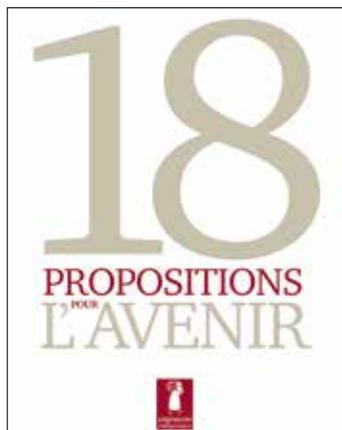
Un stand de 85 m² composé de différents espaces :

- L'espace « vigne » avec de vraies vignes qui ont poussé tout au long des 10 jours... Petits et grand pouvaient s'y prendre en photo.
- L'espace « cave » avec un bar accueillant pour déguster les vins de Vignerons Indépendants.
- L'espace « enfants » composé de mobilier à leur mesure avec atelier coloriage, distribution de ballons et dégustation... de jus de raisin!
- L'espace « échange » où politiques et représentant du mouvement pouvaient échanger dans un espace cloisonné.
- Enfin, un écran qui diffusait en permanence les actions de la confédération (pique-nique, séjour chez le vigneron, plateforme de vente, œnotourisme, environnement...).

BILAN DES ACTIONS SUR LE STAND :

La position du stand dans une zone de passage reliant le hall 2.2 au hall 3, celui des régions, a permis une visibilité non négligeable du stand et donc du logo auprès des visiteurs.

Il a également été un lieu de passage incontournable pour de nombreux représentants politiques. Le stand qui se voulait ouvert et accueillant a tenu ses promesses.



Thomas Montagne et l'équipe syndicale qui l'accompagne ont rencontré plusieurs institutionnels dont le 1er ministre, deux ministres, un secrétaire d'État, des présidents de région, des présidentiables de tous bords politiques, ainsi que des parlementaires auxquels le livre

blanc a été remis. Cette opération de représentativité institutionnelle repose sur la présence des membres du réseau, du Président et du Secrétaire Général et de l'équipe des permanents.

PLACE AUX FÉDÉRATIONS !

Les fédérations ont également pu recevoir sur le stand différents élus, et l'utiliser pour promouvoir l'image des Vignerons Indépendants sur ce lieu de rendez-vous incontournable de l'Agriculture.

- La fédération de l'Hérault a animé pendant une journée le stand, avec des dégustations de vins et surtout une présentation du vignoble et des activités œnotouristiques héraultaises;
- La fédération régionale de Bourgogne a reçu les représentants de la désormais grande région Bourgogne-Franche Comté;



- La fédération de l'Aude a accueilli des parlementaires audois, députés et sénateurs;
- La fédération régionale de Rhône-Alpes/Auvergne a pu échanger avec Laurent Wauquiez, Président de la Région, accompagné de députés et sénateurs;
- La fédération Alsace a présenté au public ses actions œnotouristiques;

ACTION POUR LE GRAND PUBLIC

Espace enfants: 7000 ballons distribués aux enfants et dégustation de jus de raisins.

Pour les grands: Des initiations à la dégustation au bar Vignerons Indépendants, des accès au site vigneron-independent.com en libre-service grâce à plusieurs tablettes mises à disposition.

4.3.2 / PIQUE-NIQUE CHEZ LE VIGNERON INDÉPENDANT®

Le week-end de Pentecôte est devenu depuis quelques années le week-end du Pique-nique chez le Vigneron Indépendant®.

Le principe: le public vient avec son pique-nique, en famille ou entre amis, et les Vignerons Indépendants participants leur offrent les tables, le vin et proposent des animations. Cet événement est coordonné par un groupe de travail, aguerris dans l'accueil du grand public sur les domaines, et par des administratifs de fédérations. Cette année, ce sont près de 400 domaines qui ont ouvert leurs portes le temps d'un week-end, soit environ 9000 hectares de vignes transformés en aire de pique-nique. Le kit de communication mis à disposition des participants était composé de ballons, d'affiches millésimées et personnalisables et de flyers.

Le site internet dédié au Pique-nique recense les domaines qui participent sur toute la France, permettant

aux internautes de rechercher le lieu idéal pour eux. La communication nationale s'est principalement portée sur le web et les réseaux sociaux pour assurer la promotion du pique-nique, sur le site bien sûr. L'achat d'espace s'est concentré sur un partenariat avec Marmiton, site affinitaire à forte fréquentation.

RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE DE L'OBSERVATOIRE

Le pique-nique 2017 en chiffres





VIGNERONS INDÉPENDANTS DE FRANCE

18, avenue Winston Churchill - CS 60009
94227 Charenton-le-Pont
Tél. : 01 53 66 33 00
Fax : 01 53 66 33 01
info@vigneron-independant.com

 @vigneronindep
 vigneronindependant

www.vigneron-independant.com